

PROCES-VERBAL
CONSEIL CONFEDERAL de la CSN
terme 1986-1988

26-27-28 février 1987

TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbal de la troisième réunion du conseil confédéral de la Confédération des syndicats nationaux, tenue à Montréal, à l'Hôtel Holiday Inn-Centre Ville, les 26-27-28 février 1987. Le 26 février est une journée de conseil confédéral spéciale ayant pour principal point à l'ordre du jour "Santé-sécurité". La réunion débute le 26 à 10h.

PRÉSENCES*	26 février		27 février		28 février	
	a.m.	p.m.	a.m.	p.m.	a.m.	p.m.
LAROSE Gérald	x	x	x	x	x	x
SIMARD Monique	x	x	x	x	x	x
VALOIS Roger	x	x	x	x	x	x
LAMONTAGNE Céline	x	x	x	x	x	x
GAUTHIER Michel	x	x	x	x	x	x
BEAULIEU Léopold	x	x	x	x	x	x
<u>Bas St-Laurent</u>						
BOUCHER Martin	x	x	x	x	x	x
LANDRY Marcel	x	x	x	x	x	x
MICHAUD Jacques	x	x	x	x	x	x
PERREAULT Maryse	x	x	x	x	x	x
<u>Bois-Francs</u>						
CHAMPAGNE Denis	x	x	x	x	x	x
ST-ARNAUD Gaétan	x	x	x	x		
<u>Côte-Nord</u>						
GAUTHIER Roger	x	x	x	x	x	x
LÉVESQUE Rémy	x	x	x	x		
THIBEAULT Gervais	x	x	x	x	x	x
<u>Drummondville</u>						
FLEURENT Jacques	x	x	x	x	x	x
CÔTÉ Sabin	x	x	x	x	x	x
FRÉCHETTE Marie-Claire	x	x	x	x	x	x
<u>Gaspésie et Iles de la Madeleine</u>						
DION Rémi	x	x	x	x	x	x
DION Lisette	x	x	x	x	x	x
POIRIER Lisette	x	x	x	x	x	x
<u>Granby</u>						
SAVOIE Michel	x	x	x	x	x	x
GRENIER Laurette	x	x	x	x	x	x
HÉBERT René	x	x				
<u>Haut-Richelieu</u>						
BACHAND Claude	x	x				
BÉGIN Louis	x	x	x	x	x	x
JEAN Patrick	x	x	x	x	x	x
<u>Lanaudière</u>						
DROLET André	x		x	x	x	x
LAPIERRE Gilles	x	x	x	x	x	x
RONDEAU Lucette	x	x	x	x	x	x

*** Relevé des présences des délégué-e-s qui ont signé le registre:**
1ère séance: 26 février, am — **3e séance: 27 février, am** — **5e séance: 28 février, am**
2e séance: 26 février, pm — **4e séance: 27 février, pm** — **6e séance: 28 février, pm**

	26 février		27 février		28 février	
	a.m.	p.m.	a.m.	p.m.	a.m.	p.m.
Laurentides						
RIENDEAU André	x	x				
COURTEAU Jean-Pierre	x	x	x	x	x	x
TURCOTTE Gilles	x	x	x	x	x	x
Montréal						
PAQUETTE Pierre	x	x	x	x	x	x
ALFARO Luis	x	x	x	x	x	x
BIBEAU Jean-Pierre		x				
CANTIN Benoit			x	x	x	x
CARBONNEAU Claudette	x	x	x	x	x	x
DESCHAMBAULT Gysèle	x	x		x	x	x
ÉTIENNE Guy	x	x	x	x		
LAUZON André	x	x	x	x	x	x
MONTAMBAULT Sylvie				x		x
MORISSETTE Jacques	x	x	x	x	x	
NANTEL Maxime	x	x	x	x		x
OUELLETTE René	x	x	x	x	x	x
PAQUIN Réal	x	x	x	x	x	x
SAVARY Claire			x	x	x	x
SWEET Frederic			x	x	x	x
Nord-Ouest Québécois						
PAQUIN Michel	x	x	x	x		
GARCEAU Carole	x	x	x	x	x	x
LANGLOIS Denis	x	x	x	x	x	x
Outaouais						
FORGET Serge	x	x	x	x	x	x
BOUCHER Robert			x	x	x	x
GUINDON Gaétan	x	x	x	x	x	x
Québec						
MADORE Nicole	x	x		x	x	x
AUDET Jacques	x	x	x	x	x	x
CHARETTE Aldé	x	x	x	x	x	x
GAGNON Normand	x	x	x	x	x	x
GRAVEL Grégoire	x	x	x			
LÉVESQUE Jean	x	x	x	x	x	x
POIRIER Yvon	x	x		x	x	x
ROJAS Julio	x	x	x	x	x	
SIMARD Jean-Marie	x	x	x	x	x	x
VALERO Rodolfo	x	x	x	x	x	
Richelieu-Yamaska						
PELLETIER Serge	x	x	x	x	x	x
CARRIÈRE Jean-Claude	x	x	x	x	x	x
VEILLEUX Guy	x	x	x	x	x	x
Saguenay-Lac St-Jean						
LEMELIN Serge	x	x	x	x	x	x
BLAIS Michel	x	x	x	x	x	x
BOUDREAULT Dany	x	x	x	x	x	x
SAVARD Langis	x	x	x	x	x	x
TÉTREAULT Rosanne	x	x	x	x	x	x
TREMBLAY Jeannine	x	x	x	x	x	x
Sept-Iles						
JEAN Pauline	x	x	x	x	x	x
THERRIEN Pierre	x	x	x	x	x	x

	26 février		27 février		28 février	
	a.m.	p.m.	a.m.	p.m.	a.m.	p.m.
Shawinigan						
LAMPRON Alain	x	x	x	x	x	
BÉLAND Denis	x	x	x	x	x	
PHILIBERT Jean	x	x	x	x	x	
Sherbrooke						
CLICHE Janvier	x		x	x	x	x
GAGNÉ Diane	x	x	x	x	x	x
MOREAU Sylvie	x	x	x	x	x	x
PONTON Michel	x	x	x	x	x	x
Sorel						
JUNEAU François	x	x	x	x	x	
COALLIER Michel	x	x	x	x	x	
PÉLOQUIN Jean-Pierre	x	x	x	x	x	x
Sud-Ouest Québécois						
LABERGE Luc	x	x	x	x	x	x
DEMERS Gérald	x	x				
Thetford-Mines						
VALLIÈRES Gilles	x	x	x	x	x	x
JACQUES Daniel	x	x	x	x	x	x
LACHANCE Lyne	x	x	x	x	x	x
Trois-Rivières						
FOURNIER Pierre	x	x	x	x	x	x
BOUCHER Pierrette	x	x	x	x	x	x
CHARPENTIER Luc	x	x	x	x	x	x
FAS						
CHARRON Denise	x	x	x	x	x	
GAGNON Denise	x		x	x		x
LESSARD Yves			x	x		
LOUMÈDE Catherine	x	x		x	x	
ST-GEORGES Claude			x	x		x
BOLDUC Martin	x	x	x	x	x	x
BOUCHER Jacqueline	x	x	x	x	x	x
BRISSON Jacques	x	x	x	x		
CAOUETTE France	x	x	x			
CLOUTIER Colette	x	x	x	x	x	
DESCOTEAUX Marcel	x	x	x	x	x	
GAUTHIER Claude	x	x	x	x	x	x
LAHAIE Jacques	x	x	x	x	x	
LÉVESQUE Michèle	x	x	x	x		x
MARTEL Céline	x	x	x	x		
MARTEL Francine		x	x	x		x
MONGRAIN Michel	x	x	x	x	x	x
POIRIER Lucille	x	x	x	x	x	
RIOUX Daniel	x	x	x	x		
ROUSSEL Sylvie	x	x	x	x		x
Commerce						
GARANT Suzanne	x	x	x	x	x	x
PARENT Louise	x	x	x	x	x	x
BEAUFORT Normand			x	x	x	x
DAIGNEAULT Fernand	x	x	x	x	x	
LORTIE Jean	x	x	x	x	x	x
POULIN Lise	x		x	x	x	x
THIBEAULT Paul	x	x	x	x	x	x

	26 février a.m.	26 février p.m.	27 février a.m.	27 février p.m.	28 février a.m.	28 février p.m.
Communications						
AMRAM Maurice				x	x	
MORENCY Marie-Claire	x	x	x	x	x	x
THIBODEAU René	x	x	x	x	x	
Enseigantes et enseignants						
CHOINIÈRE Denis	x	x	x	x	x	x
CHAMARD Jocelyn	x	x	x		x	x
ÉTHIER Isabelle	x		x	x	x	x
JONES Paul	x	x				x
POMERLEAU Lise					x	x
RANCOURT Jacques		x	x	x	x	
Métallurgie						
DUPONT Pierre	x	x	x	x	x	x
BEAULIEU Yvon	x		x	x	x	
BÉLISLE Mario	x	x		x	x	
BINET Réal	x	x	x	x	x	
DURAND Jocelyn	x	x	x	x	x	x
LAVIOLETTE Marc	x	x			x	x
LÉGARÉ André	x	x	x	x	x	
Papier et Forêt						
Absente						
FPPSCQ						
CENTOMO Donato	x		x	x		x
BEAULIEU Jean-Charles	x		x	x		x
Services publics						
BARRETTE Yves	x	x	x	x	x	x
BÉLISLE Camil		x	x	x	x	
CHAPUT Francine	x	x	x	x	x	
CHATEAUNEUF Gaétan		x	x	x		
GAUTHIER Marcel	x		x	x	x	x
GUÉRIN Ginette			x	x	x	x
HARRISON Nicole	x	x	x	x	x	x
JARGAILLE Claude	x	x	x	x	x	
LEFEBVRE Serge	x	x	x	x	x	x
STTCSN						
DOUCET Yvon	x					
					x	

Assistent aussi au conseil confédéral: Marie-France Lavoie, Ivan Bujold, Denis Goulet, Michèle Bachand, Gaétane Picard, Arsène Henry, Hildège Dupuis, Jean-Claude Beaulieu, Jacques Laporte, Denis Falardeau, Denis Michaud, Philippe Tremblay, Étienne Giasson, Maurice Chayer, Danièle L. Cimon, Gilles Lamoureux, Raymond Paul, Jean-Guy Gagnon, Charles Prévost, Serge Bouchard, Andrée Bouchard, Robert Roussy, Maurice Rousset, Carole Boucher, André Tremblay, Marie Roy, Diane Ricard, André Lortie, France Loiseau, Serge Loyer, Clairmont Bergeron, Paul Auger, Mado Tremblay, Ivan Malo, Claude Girard, Julien Painchaud, Claude Mainville, Robert Guimond, Lise Barry, Sylvio Gagnon, Jean-Guy Gagnon Qussai Samak, Raymond Paul, Jean-Paul Pelletier, Diane Ricard, Gérard Thériault, Jean-René Ré, Suzanne Dupuis, Jacques Laporte, Marcel Jutras, Julien Vallée, Maurice Rousset, Gaétan Gazaille, Alain Beaudoin, André Tremblay, Normand Gagnon, Yvan Noël, Rolland Beauchamp, Robert Lépine, Daniel Simard, Jean-Roch Larose, Christophe Auger, Robert Quevillon, Huguette Massicotte, Yvan Perrier, Ulysse Duchesne, Huguette Doucet, Diane Mathieu, Nicole Benjamin, Martial Laforest,

Sylvie Vachon, Nathalie Moreau, Danielle Hébert, Peter Bakvis, Ghislain Pelletier, Françoise Morneau, Andrée Ann Pagé, Louis Roy, Roger Trépanier, Francine Pelletier, Branda Leroux, Jean-Yves Bergeron, Jean-Marie Roy, Roger Deslauriers, Jean-Paul Lévesque, Jos Caron, Claude Girard (Commerce) et Denise Marcoux.

Gérald Larose préside la réunion et Michel Gauthier agit comme secrétaire.

1. MOT DU PRÉSIDENT

(Annexe "A" page 205)

2. ACCRÉDITATION DES DÉLÉGUÉ-E-S

IL EST PROPOSÉ par Jacques Audet, appuyé par Rémi Dion, que le conseil confédéral accrédite les délégué-e-s dont les noms suivante: Gaétan St-Arnau d (Bois-Francs), Jean-Charles Beaulieu (FPPSCQ), Marcel Landry (Bas St-Laurent), Yves Barrette (FEESP), Sabin Côté (Drummondville), Lisette Poirier (Gaspésie), Louis Bégin (Haut-Richelieu), Patrick Jean (Haut-Richelieu), Gilles Lapierre (Lanaudière), Jean-Pierre Courteau (Laurentides), René Ouellette (Montréal), Denis Langlois (Nord-Ouest Québécois), Jean Lévesque (Québec), Guy Veilleux (Richelieu-Yamaska), Dany Boudreault (Saguenay-Lac St-Jean), Langis Savard (Saguenay-Lac St-Jean), Pierre Therrien (Sept-Iles), Michel Ponton (Sherbrooke), Diane Gagné (Sherbrooke), Sylvie Moreau (Sherbrooke), Michel Coallier (Sorel), Luc Laberge (Sud-Ouest Québécois), Daniel Jacques (Thetford-Mines), Line Lachance (Thetford-Mines), Luc Charpentier (Trois-Rivières), Jacques Brisson (FAS), Colette Cloutier (FAS), Marcel Descoteaux (FAS), Michèle Lévesque (FAS), Marie-Claire Morency (FNC), Jocelyn Chamard (FNEEQ), Gaétan Guindon (Outaouais), Nicole Harrison (FEESP), Jean-Marie Simard (Québec), Pierrette Boucher (Trois-Rivières), Denis Béland (Shawinigan), Jean-Pierre Péloquin (Sorel), François Juneau (Sorel) et Laurette Grenier (Granby).-ADOPTÉ.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Annexe "B" page 219)

IL EST PROPOSÉ par Michel Paquin, appuyé par Martin Boucher, que le conseil confédéral adopte l'ordre du jour.-ADOPTÉ.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ par Jean Lortie, appuyé par Suzanne Garant, que le conseil confédéral adopte le procès-verbal du conseil confédéral des 25-26-27 septembre 1986.-ADOPTÉ.

5. SANTÉ-SÉCURITÉ

Le conseil confédéral est informé du déroulement de la journée. D'abord, la 3è vice-présidente procède à la présentation du dossier "Pour améliorer le régime de santé et de sécurité au travail".

La vice-présidente informe également le conseil confédéral que cette journée se déroulera en ateliers. Le conseil confédéral aura à se répartir dans trois salles différentes. À la fin des travaux de la journée il y aura un document de confectionné comprenant les amendements et les propositions adoptés. Ce document sera envoyé aux organismes d'ici quelques semaines pour permettre aux organismes de faire la discussion. Le retour de ce débat se fera lors du conseil confédéral de juin 1987.

Le conseil confédéral ajourne à 11h30 et les délégué-e-s se répartissent dans les trois ateliers. Les ateliers ajourneront à 19h.

27 février 1987 - Ouverture du conseil confédéral régulier à 9h.

ACCRÉDITATION DES DÉLÉGUÉ-E-S (suite)

IL EST PROPOSÉ par Denis Choinière. appuyé par Louise Parent, que le conseil confédéral accrédite Isabelle Éthier (FNEEQ).-ADOPTÉ.

6. QUESTION DES RÉFUGIÉ-E-S

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard, appuyé par Maurice Amram, que le conseil confédéral adopte les éléments qui suivent dans le but de faire reconnaître le droit de refuge aux réfugié-e-s. Nous revendiquons donc:

- Le maintien intégral du droit au refuge;
- Le maintien des lieux où les demandes de refuge peuvent être faites et l'augmentation du personnel relié à ces tâches;
- L'accélération du processus de traitement des demandes des requéquérant-e-s du statut de réfugié sans restrictions des droits d'appel;
- Le maintien de l'aide financière disponible aux réfugié-e-s et le droit à un permis de travail dès la première audition;
- La mise sur pied de campagnes d'information auprès de la population;
- La garantie de l'accès des réfugié-e-s à des cours de français et à l'école française, afin de leur permettre une meilleure intégration à la société québécoise; ces cours de français devraient être obligatoires pour les réfugié-e-s désirant s'installer au Québec;
- L'augmentation de l'aide aux organismes de première ligne (qui mesurent l'aide au logement, vêtements, nourriture, l'aide légale, etc.).-ADOPTÉ.

En amendement:

IL EST PROPOSÉ par Pierre Paquette, appuyé par Guy Étienne, que la CSN demande au Gouvernement fédéral de retirer les trois mesures qui modifient le droit d'accès au Canada des réfugié-e-s.-ADOPTÉ.

7. COMITÉ SUR LE FINANCEMENT PUBLIC

IL EST PROPOSÉ par Jacques Audet, appuyé par Carole Garceau, que le conseil confédéral reçoive le rapport-étape de notre comité sur la santé et les services sociaux.-ADOPTÉ.

En amendement:

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard, appuyé par Martin Boucher, qu'exceptionnellement le bureau confédéral soit mandaté afin de déterminer nos politiques quant à la santé et les services sociaux considérant que nous devrons présenter nos positions politiques devant la Commission Rochon avant la tenue du prochain conseil confédéral.-ADOPTÉ.

8. QUESTIONS DE PRIVILÈGE

Syndicat des travailleurs d'Olympia

IL EST PROPOSÉ par Fernand Daigneault, appuyé par Serge Pelletier, que le conseil confédéral appuie les travailleurs membres du Syndicat des travailleurs d'Olympia en "lock-out" depuis le 16 septembre 1986 et pour manifester notre appui il est suggéré de participer à leur manifestation qui aura lieu le 15 mars à St-Hyacinthe.-ADOPTÉ.

Syndicat des employés des coopératives d'assurance-vie

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Garant, appuyée par Réal Paquin, que le conseil confédéral appuie le Syndicat des employés des coopératives d'assurance-vie qui lutte depuis plusieurs mois afin d'obtenir le respect de leur droit d'ancienneté dans les cas de mouvement de main-d'oeuvre ainsi que la reconnaissance des libérations pour activités syndicales.-ADOPTÉ.

Syndicat des produits hydrauliques de Varennes

IL EST PROPOSÉ par François Juneau, appuyé par Pierre Dupont,

CONSIDÉRANT que le "lock-out" décrété par l'employeur perdure depuis plus de sept mois déjà;

CONSIDÉRANT la volonté des travailleurs d'obtenir une première convention CSN signée;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'enquête indique clairement qu'il y a emploi de "scabs" dans cette entreprise en "lock-out";

CONSIDÉRANT toute l'importance de ce dossier face à l'accès à la syndicalisation dans les PME;

CONSIDÉRANT que le service juridique CSN dans ce dossier a déjà au-delà de 350 plaintes déposées contre l'employeur;

QUE le conseil confédéral de la CSN appuie la lutte que mènent les travailleurs du Syndicat des produits hydrauliques de Varennes et qu'une intervention politique soit faite dans ce dossier.-ADOPTÉ.

Syndicat des chargé-e-s de cours

IL EST PROPOSÉ par Denis Choinière, appuyé par Serge Lemelin,

ATTENDU les positions prises par la CSN concernant la précarisation de l'emploi;

ATTENDU que les syndicats des chargé-e-s de cours FNEEQ-CSN tracent la voie, par leurs luttes des conventions collectives des chargé-e-s de cours de l'ensemble du Québec;

ATTENDU que les syndicats des chargé-e-s de cours représentent un modèle important pour la syndicalisation des statuts précaires au Québec;

ATTENDU les attaques patronales importantes contre les syndicats des chargé-e-s de cours;

QUE le conseil confédéral appuie la lutte des chargé-e-s de cours pour l'atteinte des revendications suivantes:

1. La pleine reconnaissance des droits syndicaux;
2. Une pleine équité dans la rémunération et les avantages sociaux;
3. Le respect de l'ancienneté;
4. Un réel soutien au perfectionnement.-ADOPTÉ.

Syndicat des employés de Martha Céramique

IL EST PROPOSÉ par Pierre Paquette, appuyé par Guy Étienne, que la CSN et ses syndicats affiliés appuient la lutte des travailleurs et travailleuses de Martha Céramique dans leur lutte pour l'accès à la syndicalisation et invitent les syndicats affiliés à contribuer au fonds d'appui des travailleurs et travailleuses de Martha Céramique.-ADOPTÉ.

Syndicat des employés de l'Atelier Dionne de Baie-Comeau

IL EST PROPOSÉ par Roger Gauthier, appuyé par André Légaré, que le conseil confédéral appuie le Syndicat des travailleurs de Dionne et Fils en "lock-out" depuis le 15 décembre 1986 dans le cadre de la négociation de leur convention collective.-ADOPTÉ.

Ajournement du conseil confédéral à 13h05 et reprise à 15h20.

9. COMITÉ CONFÉDÉRAL SUR LE FINANCEMENT PUBLIC (Annexe "C" page 220)

IL EST PROPOSÉ par Yvon Poirier, appuyé par Serge Lemelin, que pour les sessions de la partie CSN dont les participant-e-s sont des formateurs-trices, le salaire complet sera remboursé par la subvention CSST.-ADOPTÉ.

IL EST PROPOSÉ par Réal Paquin, appuyé par Jacques Lahaie, que l'on adopte le partage de la subvention CSST pour l'année 1987 tel que présenté à l'Annexe "C" page 223 à 225.-ADOPTÉ.

IL EST PROPOSÉ par Denis Béland, appuyé par Rosanne Tétreault, que l'on adopte la répartition de la subvention fédérale 1987-88 telle que présentée à l'Annexe "C" page 226 à 230 .-ADOPTÉ.

10. RAPPORT MISSION EN HAITI

IL EST PROPOSÉ par Yves Barrette, appuyé par Jacqueline Boucher, que le conseil confédéral reçoive le rapport de la mission CSN en Haïti.-ADOPTÉ.

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA CSN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CSST (Annexe "D" page 231)

IL EST PROPOSÉ par Jean-Charles Beaulieu, appuyé par Robert Boucher, que le conseil confédéral adopte le rapport de nos représentants au conseil d'administration de la CSST.-ADOPTÉ.

Ajournement à 19h.

Séance du 28 février 1987 - Ouverture à 9h10.

12. FINANCES (Annexe "E" page 255 et Annexe "F" page 319)

IL EST PROPOSÉ par Gervais Thibeault, appuyé par Roger Gauthier, que le conseil confédéral adopte la recommandation du bureau confédéral concernant l'adoption du rapport du comité de surveillance des finances quant à la partie Budget de fonctionnement pour la période du ler mars au 31 août 1986.-ADOPTÉ.

En amendement:

IL EST PROPOSÉ par André Drolet, appuyé par Pierre Paquette, que la recommandation du comité de surveillance soit modifiée quant aux fêtes du ler mai et du 8 mars afin d'y indiquer le maintien de la politique actuelle quant aux subventions.-ADOPTÉ.

En sous-amendement:

IL EST PROPOSÉ par Michel Blais, appuyé par Rodolfo Valero, d'ajouter à l'amendement "et que la justification d'un montant alloué se fasse sur présentation de pièces justificatives".-REJETÉ.

Question préalable:

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Tremblay, appuyée par Jacques Audet, que le sous-amendement soit mis aux voix immédiatement.-ADOPTÉ.

IL EST PROPOSÉ par Rémi Dion, appuyé par Jean Lortie, que le conseil confédéral adopte la recommandation du bureau confédéral concernant l'adoption du rapport du comité de surveillance des finances quant à la partie Budget FDP pour la période du ler mars au 31 août 1986.-ADOPTÉ.

IL EST PROPOSÉ par Gilles Vallières, appuyé par Michel Savoie, que le conseil confédéral adopte la recommandation du bureau confédéral concernant l'adoption du rapport du comité de surveillance des finances quant à la partie Budget du fonds de soutien extratordinaire pour la période du ler mars au 31 août 1986.-ADOPTÉ.

IL EST PROPOSÉ par René Thibodeau, appuyé par André Drolet, que le conseil confédéral adopte la recommandation du bureau confédéral concernant un virement de crédit au FDP afin d'ajouter au point "appui à la négociation - publicité préventive secteur public" la somme de 300 000$, ce qui a pour effet de faire passer ce 9 345 604$ à 9 645 604$.-ADOPTÉ.

Cette proposition a été adoptée conformément aux statuts et règlements de la CSN dans les cas de virement de crédit à plus des 2/3 des délégué-e-s au conseil confédéral.

IL EST PROPOSÉ par Jean Lortie, appuyé par Yves Barrette, que le conseil confédéral adopte la recommandation du bureau confédéral à l'effet que d'ici l'examen du rapport du comité temporaire du bureau confédéral (Comité temporaire pour revoir les normes territoriales régissant la répartition actuelle des juridictions entre les fédérations) - rapport prévu pour le congrès - un montant de 545 507$ soit ajouté au poste "appui négociation" permettant de doubler la péréquation aux fédérations admissibles à compter de mai 1987.-ADOPTÉ.

Cette proposition a été adoptée conformément aux statuts et règlements de la CSN dans les cas de virement de crédit à plus de 2/3 des délégué-e-s au conseil confédéral.

IL EST PROPOSÉ par Jacqueline Boucher, appuyée par Jean-Marie Simard, que la proposition soit mise aux voix immédiatement.-REJETÉ.

13. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DE COSATU

Les représentants du COSATU, Alec Erwin et Daniel Dubé, ont entretenu le conseil confédéral sur la situation actuellement vécue en Afrique du Sud ainsi que l'oppression exercée par le gouvernement minoritaire blanc de P.W. Botha sur les pays environnants. Depuis deux ans, l'état d'urgence existe en Afrique du Sud. Cet état d'urgence est l'équivalent de la loi des mesures de guerre que nous, au Québec, avons connues en 1970. Il y a actuellement 25,000 personnes qui sont détenues dans le cadre de cette loi, dont 10,000 à 12,000 sont des enfants de moins de 18 ans. Il n'existe pas à ce moment-ci de liberté de presse. Des centaines de dirigeants de COSATU sont actuellement emprisonnés. Cette organisation syndicale continue néanmoins à résister et à défendre les membres qui lui sont affiliés. COSATU regroupe actuellement 650,000 membres cotisants. Les représentants de COSATU nous ont demandé de ne pas rester silencieux face à cette oppression. Ils nous ont également demandé de garder notre coeur et nos yeux sur l'Afrique du Sud afin d'aider le peuple d'Afrique du Sud. Ils nous ont également demandé de tout faire en notre pouvoir pour que de plus en plus de sanctions économiques soient prises contre l'Afrique du Sud. Plus il y aura de mesures contre l'Afrique du Sud, plus la lutte contre l'apartheid marquera des points. Le support des peuples comme le nôtre fait la différence entre la vie et la mort, entre la liberté et l'oppression. Le rôle principal de COSATU à ce moment-ci est d'unir l'Afrique du Sud, d'unir les travailleuses et travailleurs syndiqués, les étudiantes et les étudiants, les différentes communautés, les organismes communautaires, etc.

Ajournement 13h - Reprise 15h05.

En l'absence du président de la CSN, la 1ère vice-présidente préside.

14. PROPOSITION POUR MODIFIER L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Luis Alfaro, appuyé par Louise Parent, que l'ordre du jour soit réaménagé de la façon suivante:

Le point "Politique internationale" et le point "Programme d'aide aux employé-e-s" sont reportés au conseil confédéral de juin.

Les points qui demeurent seront discutés dans l'ordre suivant:

- Réforme du régime fiscal
- Session de formation SOOS
- Rencontre des femmes CSN 4 avril 1987
- Comité des jeunes: élections
- Rapport Forget sur l'assurance-chômage
- Secteur public et para-public
- Banque nationale
- Dérèglementation dans le transport: rapport-étape
- Divers
- Ajournement

ADOPTÉ.

15. RÉFORME DU RÉGIME FISCAL

IL EST PROPOSÉ par Jean-Marie Simard, appuyé par Carole Garceau, que le conseil confédéral reçoive le document "Une réforme du régime fiscal et des programmes de soutien du revenu pour les femmes et pour les hommes".-ADOPTÉ.

16. SESSION DE FORMATION SOOS

Le conseil confédéral est informé du contenu de cette session ainsi que des objectifs qui sont recherchés par la possibilité d'ajout d'une journée à cette session pour traiter de l'aspect des finances d'un syndicat.

17. RENCONTRE DES FEMMES CSN - 4 AVRIL 1987

Le conseil confédéral est informé de la tenue de cette journée des femmes CSN.

Le conseil confédéral est également informé de la façon dont se déroulera cette journée, des thèmes qui sont au nombre de dix:

Être mère et en emploi, faut-il choisir ou subir?
On n'a pu de coeur! On commence à compter!
Nos emplois... vers l'an 2,000
Main-d'oeuvre féminine à bon marché
La santé-sécurité au féminin
Travailleuses, bénévoles, usagères: alliance ou conflit?
Des programmes d'accès à l'égalité: pourquoi?
Solidarité... sans frontière?
Emploi de guerre ou emploi de paix?
Aimer notre travail, est-ce possible?

Un appel est fait aux divers organismes afin qu'ils incitent les syndicats à déléguer des femmes à ce rassemblement. L'objectif est de 1000 participantes.

18. COMITÉ DES JEUNES: ÉLECTIONS

Le conseil confédéral procède à l'élection de quatre membres au comité des jeunes.

Yves Barrette propose François Juneau
Marie-Claire Morency propose Robert Mitchell
Louis Bégin propose Lorne Kelton
Carole Garceau propose Harry Colas

Les mises en candidature sont closes et ont accepté Harry Colas, Lorne Kelton, Robert Mitchell et François Juneau.

Ces quatre personnes sont élues membres du comité des jeunes par acclamation.

19. RAPPORT FORGET SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

IL EST PROPOSÉ par Robert Boucher, appuyé par Réal Paquin, que le conseil confédéral reçoive le rapport fait sur le Rapport Forget: d'un régime d'assurance sociale vers un régime d'assistance publique".-ADOPTÉ.

20. SECTEUR PUBLIC ET PARA-PUBLIC

Le conseil confédéral est informé de la situation actuelle dans le cadre de la négociation et de la signature des ententes dans le secteur public et para-public.

Un groupe est actuellement en grève, soit le groupe Loto-Québec. Le conflit porte sur les demandes sectorielles et sur le monétaire.

Pour ce qui est du groupe professionnel non-enseignant de Cegep, ce groupe négocie actuellement son plan de classification ainsi que les salaires.

Les répartituers d'ambulance, le principal litige repose autour des salaires.

Pour ce qui est des traversiers, le problème majeur est le maintien des emplois.

Pour le reste du secteur public, les textes sont actuellement à être rédigés et d'ici quelques semaines l'opération textes au niveau des tables sectorielles et de la table centrale devrait être complétée.

21. RAPPORT SUR LA SYNDICALISATION DANS LES BANQUES ET LE PRECEDENT DE LA BANQUE NATIONALE À RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par Louise Parent, appuyée par Yves Barrette, que le conseil confédéral reçoive le rapport sur la syndicalisation dans les banques et le précédent de la Banque Nationale à Rimouski.-ADOPTÉ.

IL EST PROPOSÉ par Gaétan Guindon appuyé par Jacques Michaud, que le conseil confédéral donne son appui au Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Banque Nationale de Rimouski dans le cadre de la négociation de leur première convention collective.-ADOPTÉ.

22. DÉRÈGLEMENTATION DANS LE TRANSPORT

IL EST PROPOSÉ par Aldé Charette, appuyé par Denise Gagnon, que le conseil confédéral reçoive le rapport-étape sur la dérèglementation dans le transport.-ADOPTÉ.

Ajournement:

IL EST PROPOSÉ par Jacques Audet que le conseil confédéral adjourne à 19h.

GÉRALD LAROSE
Président

MICHEL GAUTHIER
Secrétaire général



ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA CSN
AU CONSEIL CONFÉDÉRAL
Le 26 février 1987

Camarades,

Rarement la scène québécoise et la scène syndicale auront-elles été aussi occupées à l'ouverture d'un Conseil confédéral.

Des morceaux importants de notre avenir collectif sont en effet en cause aujourd'hui et exigent une vigilance de tous les instants: il y a, bien sûr, la situation qui est celle des employé-e-s du Manoir Richelieu en quête de leurs emplois perdus à la faveur d'un cadeau ministériel donné à un homme d'affaires pour qui les droits des hommes et des femmes sont des notions absolument étrangères, pour qui ces droits, loin de devoir être reconnus, doivent au contraire être combattus; il y a aussi, sur un autre plan, les discussions autour de l'avenir de la langue française qui sont à l'ordre du jour de la réunion des députés libéraux qui s'ouvre aujourd'hui à Saint-Hyacinthe; il y a les privatisations et la poursuite des négociations sur le libre-échange; il y a des travailleuses et des travailleurs qui luttent dans toutes les régions du Québec pour obtenir de meilleures conditions de travail; les conflits sont souvent longs mais les résultats sont aussi souvent à la hauteur des espérances investies: c'est le cas pour les travailleurs à l'emploi des Industries Tanguay à St-Prime au Lac St-Jean qui viennent de signer une nouvelle convention après plusieurs mois de grève. C'est aussi le cas pour les 800 travailleurs de la Noranda qui, en début de semaine, acceptaient les termes d'une nouvelle convention après une grève de près de quatre mois. Cette nouvelle convention a ceci de particulier qu'elle défonce, au plan salarial, le pattern établi par les Steelworkers dans les autres usines de cette multinationale.



1601 avenue deLorimier
Montréal H2K 4M5

Ces deux règlements intervenus ces derniers jours avec des syndicats affiliés à la fédération de la Métallurgie font la démonstration, à mon avis, de la capacité de nos membres de mener à terme des revendications qu'ils estiment justes et importantes. Ces gains sont possibles grâce, entre autres, au soutien de toutes les composantes du mouvement. Je sais que dans les deux conflits qui ont connu un heureux dénouement ces derniers jours, les conseils centraux du Saguenay Lac St-Jean et du Nord-ouest québécois ont apporté un soutien actif à ces syndicats.

Bien sûr, il faut le rappeler constamment, la principale forme des travailleuses et des travailleurs réside dans la solidarité qui peut se former autour d'une revendication. Quand cette solidarité est soutenue, tout est possible.

D'autres luttes importantes se mènent et n'ont pas encore connu un aboutissement. Je tiens à signaler celle des travailleurs d'Olympia qui luttent depuis cinq mois pour des conditions de travail plus décentes, plus respectueuses de leur santé et de leur sécurité. Nous consacrerons d'ailleurs la journée entière aujourd'hui à faire le point de nos revendications en matière de santé et de sécurité au travail.

Je souligne aussi la lutte des employé-e-s des Coopérants, de même que celle des employé-e-s de Loto Québec. Le soutien du mouvement leur est acquis.

Depuis le dernier conseil confédéral tenu en septembre, il s'est passé un certain nombre d'événements importants au plan syndical, particulièrement dans le secteur public où les négociations se sont terminées en décembre sur des ententes de principe dans la plupart des secteurs où se retrouvent nos membres. Il était capital de faire la démonstration qu'il était possible d'obtenir, par la mobilisation et la négociation, des règlements négociés.

Les décrets, qui nous avaient été imposés en 1983 et dont le parti au pouvoir à l'époque doit encore aujourd'hui payer le prix, représentaient un danger majeur pour l'essence même du syndicalisme.

Des difficultés se posent actuellement pour transcrire dans des textes les ententes de principe intervenues avant Noël; d'ores et déjà, cependant, les résultats obtenus sont à la hauteur des espérances de nos membres. Certains groupes sont par contre encore à la recherche d'une entente dans le secteur public et ont encore besoin du soutien du mouvement. Je pense en particulier aux employés des traverses, aux répartiteurs d'Urgence Santé, aux professionnels non-enseignants des Cegep.

Un autre groupe de travailleurs sollicite de façon particulière la solidarité du mouvement: ce sont nos membres employés dans l'industrie de l'amiante, à Thetford Mines. Comme vous le savez, ils réclament l'application de l'ancienneté générale pour que justice soit faite à tous ces travailleurs qui comptent plusieurs dizaines d'années d'ancienneté et qui se retrouvent sans emploi depuis la restructuration du secteur, sous le chapeau d'une société en commandite, Lab Chrysotile. Tous les syndicats affiliés sont invités à témoigner concrètement leur solidarité à l'endroit de ces travailleurs qui ont écrit des pages héroïques de l'histoire de notre mouvement.

Je m'en voudrais de ne pas souligner l'importante mobilisation qui s'est faite autour du Mouvement Québec Français, auquel la CSN participe depuis 16 ans. Aujourd'hui même, une conférence de presse du MQF se tient à St-Hyacinthe pour rappeler aux députés libéraux réunis dans cette ville que la société québécoise n'entend pas accepter de reculs quant à la protection de notre langue commune. Pour que le français devienne la langue du travail, il faut que le français soit d'abord la langue de la vie de tous les jours, dans tous les aspects où il doit se manifester. C'est

4/

à cette condition seule que les travailleuses et les travailleurs pourront continuer de soutenir les efforts de francisation des milieux de travail.

Nos membres affiliés dans le secteur de la construction ont réussi une mobilisation importante autour de la carte de classification. Ce dossier n'est pas clos et il faut prévoir que les travailleurs de cette industrie doivent à nouveau reprendre la lutte pour empêcher ce gouvernement de tout déréglementer dans la construction. Il y a là, toujours en jeu, des gains et des acquis arrachés au cours des vingt dernières années.

Le présent conseil sera aussi appelé à se pencher sur une position à prendre concernant le sort réservé aux réfugié-e-s qui demandent l'asile au Canada. Une démagogie particulièrement avilissante se répand sur cette question qui nous interpelle et à laquelle, comme mouvement, nous devons répondre avec le courage nécessaire.

Depuis le dernier conseil confédéral, nous avons poursuivi nos démarches avec la FTQ, l'UPA et la CEQ sur les dossiers du libre-échange et des rapports gouvernementaux.

La Coalition québécoise d'opposition au libre-échange a continué sa campagne nationale de sensibilisation par la publication d'études et une série d'interventions dénonçant les effets du libre-échange sur différents secteurs reliés à la métallurgie, les programmes sociaux, l'agriculture, les textiles, les vêtements et la chaussure. D'ici peu, d'autres études seront rendues publiques concernant particulièrement le secteur forestier, les communications, la culture, les services publics, les services commerciaux, etc...

Un débat public a été présenté à Trois-Rivières, auquel plus de 600 personnes ont participé, et un document audio-visuel sera bientôt disponible pour aider les régions et les syndicats locaux à organiser des débats chez eux.

Par ailleurs, la Coalition s'attend à ce qu'une délégation de plus de 5 000 membres des quatre organisations se rendent à Ottawa sur la Colline parlementaire au début d'avril, lors de la visite du président Ronald Reagan pour manifester contre le libre-échange et les pluies acides.

Concernant les rapports gouvernementaux (privatisation, déréglementation et rôle de l'État), c'est également de front avec les autres centrales que nous continuons la campagne.

Au cours du mois de décembre dernier, nous avons dans un premier temps réuni à Québec des représentatnts des différents groupes touchés par les privatisations (Manoir Richelieu, Québécair, Raffinerie de sucre, Madelipêche, SGF, SOQUEM), pour faire le point entre nous.

Puis, conjointement avec la CEQ et la FTQ, nous avons organisé et participé, le 14 décembre, à une manifestation qui a regroupé près de 20 000 travailleuses et travailleurs pour dénoncer «l'an 1 du régime Bourassa 2», une année où le gouvernement Bourassa a remis en question plusieurs acquis de la société québécoise par ses lois 160 (dans les Affaires sociales), 106 et 109 (dans la construction); en voulant mettre la hache dans la loi anti-briseurs de grève; en voulant retirer la formule Rand du Code du travail; par la destruction de centaines d'emplois avec les privatisations; en remettant en cause la spécificité du Québec, notamment en réduisant les protections dont jouit la langue française.

Sur ces fronts, il y aura des batailles importantes à livrer au cours des prochains mois pour que ce Gouvernement cesse de gérer le Québec en cachette, à la sauvette, au profit d'une clique.

Nous entendons continuer à sensibiliser la population québécoise sur les volontés du gouvernement Bourassa de déresponsabiliser l'État en regard au développement du Québec.

Entre autres, nous participerons activement au cours du printemps à une série de colloques régionaux organisés par l'ENAP sur les rapports Scowen, Fortier et Gobeil, et conjointement avec l'UPA, la FTQ et la CEQ, nous comptons organiser pour le début de mai un colloque international sur les privatisations, le développement régional et le rôle de l'État.

Quant au dernier budget Wilson, j'ai eu l'occasion de dire qu'il s'agissait d'un budget sans surprises ni contenu, présenté par un gouvernement qui, visiblement, est paralysé par une action qu'il doit mener sur un autre front, celui de la moralité publique.

La situation économique actuelle est le résultat direct du choix fait par le gouvernement conservateur de ne pas intervenir dans les lois du marché.

C'est ainsi que le taux de chômage est aujourd'hui à 4.8 pour cent à Toronto et qu'il se situe à 10,8 pour cent au Québec. M. Wilson est véritablement le ministre des Finances de Toronto.

À notre avis, la réduction massive du soutien au développement régional est directement responsable de cet état de fait. Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, les sommes consacrées au développement régional ont été diminuées de 3 milliards$, soit 19.5 pour cent. Pendant ce temps, les sommes consacrées à la défense ont été haussées de 1,5 milliard$, soit 16,4 pour cent.

La réduction des dépenses à ce chapître est directement responsable de l'écart entre la région de Toronto et d'autres régions moins favorisées en regard de l'emploi.

Même si, d'autre part, les contribuables semblent épargnés par le présent budget, il ne faut pas oublier qu'ils ont été frappés extrêmement durement depuis deux ans et que les taxes décrétées dans les budgets antérieurs continuent de s'appliquer. Depuis un an, les impôts directs des particuliers ont augmenté de 20,8 pour cent et les taxes indirectes de 31,5 pour cent. Pendant la même période, les impôts des sociétés n'augmentaient que de 4,3 pour cent. Ces chiffres démontrent clairement où se situent les choix des conservateurs.

Manoir Richelieu

Au cours de l'année 1984 commençait à se dessiner la trame de ce qui allait devenir un conflit de travail important mais surtout, et peut-être davantage, un conflit social majeur pour toute la région de Charlevoix et finalement de tout le Québec. Le gouvernement péquiste de l'époque avait pris une décision «économique» aujourd'hui encore populaire dans les milieux politiques conservateurs et dans les milieux commerciaux: il allait privatiser le Manoir Richelieu, site historique et hôtel somptueux construit devant le fleuve.

La firme Prime Waterhouse à qui le gouvernement avait demandé de dresser les devis pour la soumission publique, faisait état dans le document préparé du fait que l'acquéreur devrait composer avec une main-d'oeuvre déjà employée, avec une accréditation syndicale reconnue et avec des obligations stipulées à une convention collective de travail. En fait, les devis précisaient dans le détail, pour chacune des opérations, le personnel syndiqué et le personnel

cadre, les salaires prévus pour chaque classification et les augmentations de salaire négociées.

À la cachette, une «main invisible» du gouvernement péquiste effaçait l'obligation de la reconnaissance syndicale. Puis, à la hâte, pendant la campagne électorale, le ministre du Tourisme de l'époque faisait adopter précipitamment la soumission du candidat Malenfant. Au passage du pouvoir, le Premier ministre sortant indiquait au nouveau Premier ministre que ce dossier était prioritaire.

Ainsi venait d'être sacrifié l'emploi de quelque 300 charlevoisiennes et charlevoisiens dont l'immense majorité ne peut même plus espérer maintenant un autre emploi dans la région. Ces femmes et ces hommes dont l'ancienneté varie de quelques années à près d'une trentaine d'années de service sont entièrement dépendants des activités touristiques du Manoir.

Malenfant, personnage sseigneurial emprunté aux siècles passés, décidait dorénavant qui, et à quelles conditions, pourrait servir au Manoir. Il fit ainsi choisissant parmi les 300 employé-e-s celles et ceux qui, recommandé-e-s par l'administration, pouvaient venir travailler au Manoir mais aux conditions prévues comme normes minimales.

Dans un premier temps une soixantaine furent sélectionnées. Mais dans un deuxième temps, une quarantaine seulement y restèrent.

Le syndicat s'opposa immédiatement au fait que l'ancienneté n'était pas respectée, au fait que les conditions de travail n'étaient pas celles prévues à la convention collective et au fait que l'employeur ignore dans ce rappel au travail l'existence du syndicat. Malenfant répondit qu'il avait accordé des sous-contrats, constitué des

compagnies à numéros et que le syndicat n'avait plus d'existence à ses yeux. Il souhaitait cependant que le syndicat le laisse piger à sa guise et selon son bon entendement dans la main-d'oeuvre syndiquée. Le syndicat refusa en opposant à ce régime de faveurs, un régime de droits déjà convenu à la convention collective, laquelle a été acquise par plus de 10 ans de négociation. Bien plus, le 15 février 1985, le syndicat déclarait toutes les employées et tous les employés disponibles pour travailleur en faisant parvenir la liste d'ancienneté à l'employeur. Ce sont ces événements en les travestissant auxquels réfèrent aujourd'hui Malenfant quand il affirme: «si la CSN avait voulu aider les travaillerus, elle les aurait laissés travailler; mais la CSN a voulu penser à sa peau.» Pour ce seigneur, le syndicat n'a d'utilité que dans la mesure où il lui livre le cheptel ouvrier pieds et poings liés.

Devant le refus obstiné de reconnaître les droits des travailleuses et travailleurs et le rang d'ancienneté, le syndicat s'est adressé au ministre du Travail, Pierre Paradis, qui, par lettre, confirmait au ministre du Tourisme, Yvon Picotte, que ce dernier pourrait légalement inclure au contrat de vente l'obligation de la reconnaissance du syndicat. Mais les experts du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche prétendirent que telle disposition ne pouvait être inscrite au contrat de vente non encore signé puisqu'une acceptation verbale des conditions avait déjà scellé la vente...

À la suite de cette transaction, pendant toute la période estivale d'affluence touristique, Malenfant accepta qu'un tiers intervienne. Ce tiers, l'ancien député Raymond Mailloux qui jouit d'une grande crédibilité dans la région de Charlevoix, devait constater l'impossibilité de s'entendre avec Malenfant. Il faut se rappeler cependant que le propriétaire du Manoir attendit que soit terminée la saison d'affluence touristique pour faire avorter cette médiation.

Après l'échec de cette première médiation et après une lutte syndicale incessante et par beaucoup d'aspects exemplaires et parfois tragiques, comme la mort de Gaston Harvey, une deuxième médiation était entreprise par un expert en Relations de travail, M. Raymond Leboeuf. Celui-ci au terme de plusieurs semaines de travail acharné dut conclure, comme l'avait fait Raymond Mailloux avant lui, à l'impossibilité de s'entendre avec Malenfant.

Il suggéra qu'une manière de résoudre ce conflit social consistait peut-être à la vente de gré à gré du Manoir, et qu'au cas de ne pouvoir y procéder, il fallait que le gouvernement fasse appliquer toutes les dispositions du contrat.

Ce fut un concert de protestations qui s'éleva dès cet instant de la part d'hommes qui s'étaient tenus coits et immobiles jusqu'alors. Le résultat de la médiation était intolérable parce que le médiateur suggérait que Malenfant puisse, peut-être vendre librement et volontairement son manoir ou qu'à défaut, le contrat légal soit légalement appliqué!

Les aubergistes, plusieurs éditorialistes et le CPQ n'ont pas de leçons à donner. Ni de leçon de liberté. Ni de leçon de courage. Ni de leçon de savoir-vivre.

Pendant tout le temps où un droit fondamental, un droit enchassé à la Charte canadienne des droits était bafoué, ils se sont abstenus de commentaire. Ce n'est qu'au moment où un médiateur a suggéré que peut-être bien que Malenfant pouvait lui-même faire quelque chose pour dénouer l'impasse qu'il avait sciemment créé, qu'ils se sont agités et qu'ils ont vertueusement défendu le droit de propriété qui n'était pas menacé et qui, au demeurant, n'avait jamais été payé à un juste prix.

Il y a quelque chose de profondément scandaleux et de révoltant lorsqu'on oppose au droit strictement alimentaire de travailler, le droit de jouir d'un château, avec toutes ses oeuvres d'art, avec ses meubles d'une valeur inestimable, ses jardins, ses promenades, son golf, sa piscine... et pour un homme qui avoue qu'il n'y a aucune différence entre 1# ou 555 000$ et encore qui menace de transformer son manoir en résidence d'été pour sa famille.

Il y a quelque chose de profondément scandaleux et de profondément révoltant, mais aussi de profondément attristant et de presque schizophrénique, dans le fait que des individus aujourd'hui encore, dans un Québec moderne, défendent la puissance féodale et les richesses colossales même au prix de sacrifier les droits et la dignité de plus de 300 travailleuses et travailleurs. La réalité dépasse parfois l'imaginaire bestial...

Devant cette nouvelle impasse, le ministre Picotte se proposa pour tenter de régler le conflit. Il proposa, en résumé, que, d'une part, le Mont Grand Fonds soit cédé au gouvernement qui reconnaîtrait l'existence d'un seul syndicat et, d'autre part, que les travailleuses et travailleurs soient replacés au Manoir et dans d'autres établissements.

À la rencontre convoquée par le ministre Picotte, Malenfant ne se rendit pas. Il fit porter par ses commissionnaires et avoués une lettre par laquelle il s'engageait à céder le Mont Grand Fonds (dont l'acquisition est déjà compromise par un vice caché) et à reprendre, peut-être au printemps, à peu près une quinzaine de travailleuses et travailleurs, non identifiés. Quant aux aubergistes aussi convoqués, ils rendirent une réponse écrite dans laquelle ils déclarent qu'aucun poste n'est actuellement disponible dans Charlevoix mais qu'ils tenteraient néanmoins d'inté-

resser des hommes d'affaires à acquérir éventuellement un établissement hôtelier qui pourrait embaucher, aux conditions de la convention collective, les travailleuses et travailleurs du Manoir.

Donc rien d'actuel dans cette aventure, rien de sûr mais surtout aucun engagement de la part de Malenfant à l'égard des syndiqués du Manoir.

Le lendemain, il gueulait publiquement accusant la CSN d'intransigeance. Le même concert des mêmes individus si silencieux lorsqu'il s'agit des droits des travailleuses et travailleurs s'élevait harmonieusement pour suggérer tout benoîtement qu'une «occasion unique» venait d'être manquée et que tout le Québec souffrirait si les égablissements de Malenfant étaient connus des visiteurs pour exactement ce qu'ils sont, des lieux où les droits sont niés, des lieux où l'exploitation de la main-d'oeuvre se poursuit, des lieux hantés par le souvenir de tant de monde méprisé.

Mais qui sont les artisans de ces concerts? Qu'imaginent-ils? Que souhaitent-ils? Que veulent-ils, au juste? Que la CSN trahisse sa mission fondamentale! Que la CSN abandonne les ouvrières et les ouvriers de Charlevoix! Que la CSN se soumette, qu'elle se domestique, qu'elle se rende!

Ont-ils perdu la mémoire? Savent-ils que celles et ceux qui nous ont précédé ont donné vie à cette organisation dans la clandestinité; que ceux-là et celles-ci ont payé de leurs énergies, de leur temps, souvent de leurs emplois, parfois de la prison et parfois même de leur vie pour construire une organisation syndicale vouée entièrement à la défense de la condition ouvrière. Oublient-ils que la grève de l'amiante, que la grève de Louiseville, que la grève de Radio-Canada, que la grève de

Dupuis, que la grève de Lapalme, que la grève de la construction en 1969, que les grèves du secteur public, que la grève de la Commonwealth Plywood, que la grève de St-Ferdinant d'Halifax, que la grève de Marine, que toutes les grèves n'ont jamais été «populaires»? Et puis? Nous ne sommes pas «en business» pour plaire aux propriétaires, aux ministres et aux éditorialistes. Ces derniers veulent bien nous inviter dans leurs salons gracieux pour y boire à la coupe des grands de ce monde, mais au prix de rompre notre fidélité.

L'invitation n'est pas récente. En 1926, «Le moniteur du Commerce», organe de la Chambre de commerce de Montréal, écrivait déjà:

> «Ce qui cause de plus grands malheurs que les guerres ou les accidents les plus tragiques, ce sont les grèves... Notre bonne ville de Québec est aussi sous le coup d'un lock-out qui cause des pertes énormes, non seulement à ceux qui s'entêtent dans ce conflit et nuit au commerce de la vieille capitale dans toutes ses branches. On nous dira peut-être que les patrons sont trop exigeants en diminuant les salaires, mais il faut tenir compte que ces industriels ont placé une grande partie de leurs capitaux qui doivent leur rapporter au moins un intérêt raisonnable, et après les données qu'a obtenues la commission d'arbitrage, il est impossible d'en venir à une autre décision.
>
> Les unions nationales et catholiques qu'on citait comme étant les plus conciliantes du monde, peuvent même faire la leçon aux internationales en fait d'intransigeance, quoiqu'elles ont des aumôniers qui devraient être des médiateurs mus par l'esprit de justice et d'équité, mais apparamment un sentiment de commumisme s'est infiltré dans ces unions que nous citions comme exemplaires, car nous n'avions pas à déplorer les effets néfastes de cette grève qui est une perte générale pour le Québec au point de vue économique.» 26 mai 1926.

Et ces invitations perfides ont été répétées sans cesse depuis. Le dernier à nous la faire fut justement le Malenfant qui, dans son entrevue à l'émission de Pascau disait: «À Montréal, la même affaire est arrivée aux appartements de la Cité et puis

on en a entendu parler un après-midi, après c'était fini, plus rien». Voilà le syndicalisme tel que souhaité par le propriétaire du Manoir et ses serviles alliés. Voilà d'ailleurs le type de syndicalisme tel qu'accepté par Malenfant dans son établissement de Rimouski. Les syndiqués membres de l'union ayant été congédiés, l'union syndiqua les nouveaux employés et abandonna les autres. C'est peut-être payant comme business mais ça n'a rien à voir avec le syndicalisme.

La lutte entreprise par les travailleuses et travailleurs du Manoir se poursuivra tant et aussi longtemps que ceux-ci le jugement nécessaire et la CSN appuiera par tous les moyens utiles, efficaces et syndicaux cette lutte de reconnaissance syndicale.

L'origine de ce conflit est clairement établi. C'est le gouvernement du Québec. Celui à qui étaient destinés les avantages de ce traficotage, de cette tricherie, de ce bazardage des droits fondamentaux est maintenant bien connu. Il a pour nom Raymond Malenfant.

Celles et ceux qui ont été volés de leurs jobs, méprisés dans leurs conditions, sont fièrement organisés en syndicat CSN. Avec l'appui extraordinaire de notre organisation, elles et ils entendent gagner... pas des privilèges... mais le simple respect de leurs droits.

S'il est une chose dont je suis fier, en dépit de la pluie d'injures des animateurs qui se comportent comme des pornographes de l'information, c'est de constater l'indéfectibilité du courage de ces femmes de Charlevoix et la détermination renouvelée de toutes les composantes de ce mouvement de les voir triompher. Et ce jour approche. Bonnes délibérations! Bon Conseil!

****



CONSEIL CONFÉDÉRAL DE LA CSN
Montréal, les 26, 27 et 28 février 1987

Heures des séances

le jeudi	de 10h00 à 13h00	—	de 15h00 à 19h00
le vendredi	de 9h00 à 13h00	—	de 15h00 à 19h00
le samedi	de 9h00 à 13h00	—	de 15h00 à 19h00

ORDRE DU JOUR SUGGÉRÉ

le jeudi 26 février 1987

1 - Mot du président
2 - Accréditation des délégué-e-s
3 - Adoption de l'ordre du jour
4 - Adoption du procès-verbal
5 - Santé-sécurité
(La présentation se fait en plénière et les discussions se poursuivent en ateliers pendant tout le reste de la journée.)
Atelier 1: Hôtel Holiday-Inn (salle de la plénière)
Atelier 2: Hôtel La Citadelle (Salle Chardonnay-Bourgogne)
Atelier 3: Hôtel La Citadelle (Salle Châtelet)

le vendredi 27 février 1987

9h00 6 - Politique de santé et de services sociaux
7 - Rapport Haïti
8 - Politique internationale
9 - La question des réfugié-e-s
12h00 10 - Questions de privilège *(Les questions de privilège doivent être remises par écrit au secrétaire général avant 11h00 le vendredi)*
15h00 11- Comité sur le financement public
12 - Programme d'aide aux employé-e-s
13 - Rapport des représentant-e-s au conseil d'administration de la CSST
14 - Comité des jeunes: élections
15 - Rencontre des femmes CSN: 4 avril 1987
16 - Session de formation SOOS (officières et officiers)

le samedi 28 février 1987

9h00 17 - Finances
18 - Réforme du régime fiscal
19 - Le rapport Forget sur l'assurance-chômage
20 - Secteur public et para-public
21 - Banque Nationale
22 - Changements technologiques
23 - Divers

Les dépenses des délégué-e-s officiels et des employé-e-s du mouvement sont payées si leur présence est confirmée par la signature du registre
À CHAQUE SÉANCE



CONSEIL CONFEDERAL DE LA CSN
MONTREAL
27 et 28 février 1987

RAPPORT DU COMITE CONFEDERAL SUR LE FINANCEMENT PUBLIC

Présences: Lisette Dion, C.C. Gaspésie
Denis Michaud, C.C. Québec
René Thibodeau, FNC

Céline Lamontagne, vice-présidente CSN
Jean-Marie Roy, comptabilité CSN

Etienne Giasson, coordonnadeur, formation CSN
Lise Barry, secrétaire, formation CSN
Carole Boucher, secrétaire, formation CSN

Absences: Rosanne Tétreault, C.C. Saguenay
Nicole Cousineau, FEESP
Claude Plamondon, FTPF

Le comité s'est réuni le 26 février 1987 pour:

1- établir le partage de la subvention de la CSST pour l'année 1987 et

2- la répartition de la subvention fédérale pour l'année 1987-88.

1- SUBVENTION CSST

Malgré que la demande de la CSN à la CSST s'élève à plus de 2,000,000$, nous avons établi à 639,714$ le montant à partager. Ce montant correspond à celui reçu pour l'année 1986 et la prudence nous suggère de maintenir ce montant afin d'éviter de vous revenir avec un budget modifié, comme ce fut le cas pour les deux dernières années.

Nous vous rappelons que ce budget n'est pas réparti selon les mêmes pourcentages que ceux utilisés pour partager les subventions du Fédéral et de la DGEA. En effet, la subvention CSST est distribuée en fonction des besoins, du programme en santé-sécurité et des secteurs prioritaires.

Il faut étudier la proposition de partage 1987 en la comparant avec le budget original de 1986, puisque le budget revisé de 1986 tenait compte des montants dépensés et engagés au 30 juin 1986. C'est ce qui explique que la capacité de certains organismes de tenir des sessions semble diminuée. Il faut se rappeler qu'avant le 30 juin 1986, les salaires étaient remboursés à 75% et que suite à la coupure dans la subvention CSST, nous remboursons 50% du salaire perdu des participant-e-s.

L'intention de tenir une session en fusionnant deux conseils centraux (Drummondville-Bois-Francs et Granby-Haut-Richelieu) ne s'est pas réalisé en 1986. Par conséquent la proposition de partage permettre à tous les conseils centraux de tenir au moins une session de base en santé-sécurité avec 15 ou 20 participant-e-s. A l'exception du Nord-Ouest Québécois et Gaspésie-Iles de la Madeleine pour lesquelles 2 sessions de 10 participant-e-s ont été prévues.

Quant aux fédérations, la proposition de 1987 permettra de tenir le même nombre de sessions prévues dans le partage de 1986, à l'exception de la fédération du Commerce et de la FTPF qui ont une session en moins. Lors du partage des surplus de 1987, s'il y a lieu, le comité portera une attention spéciale à ces deux fédérations. Il est à noter que lors de l'évaluation des montants accordés à chacune des fédérations, nous tenons compte des salaires du secteur.

Le comité vous fait les recommandations suivantes:

RECOMMANDATION 1

LE COMITE CONFEDERAL SUR LE FINANCEMENT PUBLIC RECOMMANDE QUE:

Pour les sessions de la partie CSN dont les participant-e-s sont des formateurs-trices, le salaire complet sera remboursé par la subvention CSST.

RECOMMANDATION 2 LE COMITE CONFEDERAL SUR LE FINANCEMENT PUBLIC RECOMMANDE L'adoption du partage de la subvention CSST pour l'année 1987 tel que présenté en annexe. Pages 4 à 6

2- SUBVENTION FEDERALE

Le comité a pris connaissance des revenus de la subvention pour l'année programme 1987-88 et des surplus accumulés au 31 mars 1986 et fait la proposition de partage présentée en annexe en maintenant les mêmes bases que celles utilisées l'année précédente.

RECOMMANDATION 3 LE COMITE CONFEDERAL SUR LE FINANCEMENT PUBLIC RECOMMANDE l'adoption de la répartition de la subvention fédérale 1987-88 telle que présentée en annexe. Pages 7 à 11

ANNEXE

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

SUBVENTION CSST

BUDGET

POUR L'ANNÉE QUI SE TERMINERA LE 31 DÉCEMBRE 1987

	1986 Budget original	1986 Budget revisé	1987 Proposition
Revenu de la subvention	861 719 $	639 714 $	639 714 $
DÉPENSES			
Administration	68 086	56 986	56 986
Ressource de formation	95 033	33 848	40 000
Publications	40 000	30 000	30 000
Audio-visuel	20 000	7 000	16 000
Recherche et documentation	10 000	5 000	6 000
	233 119	132 834	148 986
Sessions de formation			
Partie CSN	91 450	61 000	60 330
Conseils Centraux	140 400	99 122	105 000
Fédérations	204 750	154 758	149 000
Frais d'organisation	192 000	192 000	176 220
	628 600	506 880	490 550
TOTAL DES DÉPENSES	861 719	639 714	639 536
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES PRÉVUES	- $	- $	178 $

NOTE: La subvention pour l'année 1987 n'a pas encore été confirmée par la CSST. Une demande pour 2 053 263$ a été présentée à la CSST par la CSN.

ANNEXE

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

SUBVENTION CSST

BUDGET PRÉLIMINAIRE SUR LE PARTAGE ENTRE ORGANISMES

POUR L'ANNÉE QUI SE TERMINERA LE 31 DÉCEMBRE 1987

PARTAGE ENTRE LES CONSEILS CENTRAUX	1986 Budget original	1986 Budget revisé	1987 Proposition
Sud-Ouest Québécois	3 900 $	3 375 $	3 000 $
Côte-Nord	3 900	2 600	3 000
Drummondville	1 950	1 300	2 250
Gaspésie - Iles de la Madeleine	5 850	3 900	3 000
Granby	1 950	1 300	2 250
Outaouais	7 800	5 200	4 500
Lanaudière	3 900	3 900	3 000
Laurentides	3 900	3 307	3 000
Montréal	31 200	20 800	24 000
Nord-Ouest Québécois	5 850	4 050	3 000
Québec	15 600	10 400	12 000
Bas St-Laurent	7 800	5 200	4 500
Saguenay-Lac St-Jean	11 700	8 665	9 000
Shawinigan	3 900	3 900	3 000
Sherbrooke	7 800	5 200	6 000
Sorel	3 900	2 600	3 000
Richelieu-Yamaska	3 900	2 600	3 000
Haut-Richelieu	1 950	1 300	2 250
Thetford-Mines	3 900	2 925	3 000
Trois-Rivières	3 900	2 600	3 000
Bois-Francs	1 950	1 300	2 250
Sept-Iles	3 900	2 700	3 000
	140 400 $	99 122 $	105 000 $

NOTE: 1 - La subvention servira à rembourser .50% du salaire des participants;

2 - À notre avis, ce partage permettra de rembourser 37 sessions de base en santé-sécurité.

ANNEXE

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

SUBVENTION CSST

BUDGET PRÉLIMINAIRE SUR LE PARTAGE ENTRE ORGANISMES

POUR L'ANNÉE QUI SE TERMINERA LE 31 DÉCEMBRE 1987

PARTAGE ENTRE LES FÉDÉRATIONS	1986 Budget original	1986 Budget revisé	1987 Proposition
Secteur construction	9 000 $	6 000 $	5 000 $
Commerce	22 750	15 459	15 000
FNEEQ	5 000	5 000	5 000
FPPSCQ	4 000	2 700	2 800
Métallurgie	30 600	20 400	21 600
FTPF	28 800	19 200	18 000
FAS	76 700	62 774	60 000
FEESP	19 500	17 625	15 000
FNC	8 400	5 600	6 600
	204 750 $	154 758 $	149 000 $
CSN	91 450 $	61 000 $	60 330 $

NOTE: Certaines sessions de la partie CSN s'adressent à des formateurs et les salaires ont été calculés sur la base d'être remboursés à 100 pour cent.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

SUBVENTION FÉDÉRALE À L'ÉDUCATION

BUDGET

ANNÉE PROGRAMME 1987 - 1988

Revenu de la subvention	405 287 $
Surplus accumulé au 31 mars 1986	41 219
	446 506 $
Moins:	
Dépenses administratives (Annexe 1)	104 200
Salaire et dépenses d'un conseiller syndical à la formation	67 000
	171 200
Solde à partager	275 306 $

PARTAGE -	Conseils Centraux	42 %	115 629 $
	Fédérations	23 %	63 320
	Partie CSN	35 %	96 357
			275 306 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

SUBVENTION FÉDÉRALE À L'ÉDUCATION

BUDGET

ANNÉE PROGRAMME 1987 - 1988

BASE DE PARTAGE

1. Solde à partager entre les Conseils Centraux, les Fédérations et la partie CSN selon les taux suivants:

Conseils Centraux	42 %
Fédérations	23 %
Partie CSN	35 %
	100 %

2. Subvention spéciale pour les Conseils Centraux ayant des syndicats éloignés sur leur territoire et dont la distance additionnée des principales routes reliant les syndicats situés aux extrémités de leur territoire équivaut à plus de 600 kilomètres et de 300 kilomètres. (pour les régions de Sept-Iles et Gaspésie-Iles de la Madeleine, on tient compte de certains syndicats devant utiliser obligatoirement l'avion pour aller à leur Conseil Central).

Plus de 600 km	1 500 $
- Gaspésie et Iles de la Madeleine	
- Nord-Ouest Québécois	
- Québec	
- Sept-Iles	
Plus de 350 km	1 000 $
- Outaouais	
- Bas St-Laurent	
- Saguenay-Lac St-Jean	
Total de la subvention spéciale	9 000 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

SUBVENTION FÉDÉRALE À L'ÉDUCATION

BUDGET

ANNÉE PROGRAMME 1987 - 1988

BASE DE PARTAGE (suite)

3. Partage du solde disponible par tranches des Conseils Centraux sur la base suivante:

- moins de 3 000 membres	1 500 $
- 3 001 à 5 000 membres	2 443
- 5 001 à 7 000 membres	3 420
- Sherbrooke	4 255
- Saguenay-Lac St-Jean	8 319
- Québec	17 299
- Montréal	35 078

4. Minimum de 1 500$ pour la FPPSCQ et la FNC.

5. Partage au prorata du nombre de membres pour les Fédérations autres que celles identifiées au point 4.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

SUBVENTION FÉDÉRALE À L'ÉDUCATION

BUDGET

ANNÉE PROGRAMME 1987 - 1988

DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Salaires (deux employé-e-s de bureau)	68 000 $
Avantages sociaux	15 000
Déplacements	1 500
Dépenses de bureau	4 000
Loyer	9 000
Téléphone	1 700
Réunion du comité du conseil confédéral	3 000
Vérification des livres	2 000
	104 200 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

SUBVENTION FÉDÉRALE À L'ÉDUCATION

ANNÉE PROGRAMME 1987 - 1988

RÉPARTITION ENTRE ORGANISME

(ET COMPARAISON AVEC L'ANNÉE 1986-1987)

CONSEILS CENTRAUX	1986-1987	1987-1988
Sud-Ouest Québécois	2 230 $	2 443 $
Côte-Nord	2 230	2 443
Drummondville	1 500	1 500
Gaspésie-Iles de la Madeleine	3 730	3 943
Granby	1 500	1 500
Outaouais	4 120	4 420
Lanaudière	3 120	3 420
Laurentides	3 120	3 420
Montréal	29 687	35 078
Nord-Ouest Québécois	3 730	3 943
Québec	16 185	17 299
Bas St-Laurent	4 120	4 420
Saguenay-Lac St-Jean	7 541	8 319
Shawinigan	2 230	2 443
Sherbrooke	3 808	4 255
Sorel	3 120	3 420
Richelieu-Yamaska	3 120	3 420
Haut-Richelieu	1 500	1 500
Thetford-Mines	2 230	1 500
Trois-Rivières	2 230	2 443
Bois-Francs	1 500	1 500
Sept-Iles	3 000	3 000
	105 551 $	115 629 $

FÉDÉRATIONS		
Secteur construction	1 500 $	1 855 $
Commerce	6 323	7 227
FNEEQ	3 277	3 608
FPPSCQ	1 500	1 500
Métallurgie	5 731	5 871
FTPF	3 497	3 847
FAS	26 567	29 579
FEESP	7 907	8 333
FNC	1 500	1 500
	57 802 $	63 320 $



Soumis au Conseil confédéral
26 et 27 février 1987

RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA CSN
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CSST

Représentants:

Christophe Auger

Andrée Bouchard,
Secrétaire du comité
confédéral de santé-
sécurité

Camarades,

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions des derniers mois à la CSST portent sur les sujets suivants:

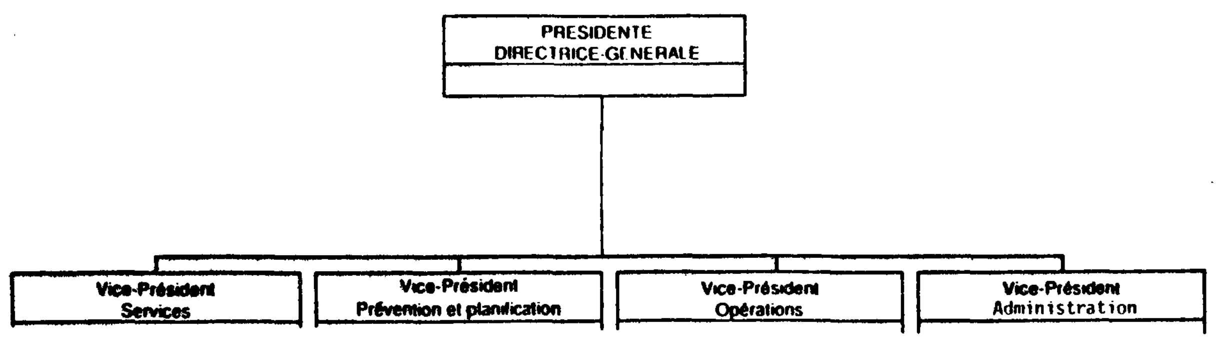
3.

1) REFORME ADMINISTRATIVE

Depuis son arrivée comme présidente de la CSST, Mme monique Jérôme-Forget a entrepris une réforme administrative qui vise à donner de meilleurs services, une meilleure planification, une meilleure utilisation des ressources, une application uniforme des politiques dans toutes les régions et un contrôle des coûts.

a) Réorganisation au niveau de la direction

En novembre, le C.A. adoptait une nouvelle structure administrative au niveau des vice-présidences. Il y aura donc 4 vice-présidents au lieu de 3. La principale nouveauté est l'ajout d'un vice-président aux opérations. C'est le conseil des ministres qui doit nommer les vice-présidents. A l'heure actuelle, il y a déjà deux vacances sur les anciens postes puisque Lionel Bernier, vice-président à la réparation, est parti en octobre et qu'à son tour Jean-Louis Bertrand, vice-président à la prévention -inspection, est parti en février; il a toutefois été nommé secrétaire de l'IRSST. Il y aura donc 3 nouvelles têtes, sinon quatre aux vice-présidences.



Cette restructuration vise à mieux contrôler et uniformiser l'application de la loi au niveau des régions.

b) Analyse des effectifs

Une analyse des effectifs de la CSST est en cours actuellement. La présidente affirme que cette analyse ne vise pas à couper des postes mais à mieux répartir les effectifs en "vue d'une optimisation de la qualité du service". Il semble à l'heure actuelle qu'il y ait autant de personnel qui travaille au central que dans toutes les régions.

c) Analyse de la situation informatique

Une analyse de la situation informatique a également été présentée au C.A. de la CSST. Selon l'analyse présentée, des coups de barre importants devront être donnés à ce niveau si la CSST ne veut pas être étouffée par son système informatique.

2) MODE DE FINANCEMENT DE LA CSST

Un groupe d'actuaires avait été mandaté l'an dernier pour faire une étude du mode de financement de la CSST. On sait que le taux de capitalisation de la CSST baisse continuellement et nous avions déjà alarmé le conseil confédéral à ce sujet.

Voici un tableau tiré du rapport des 3 actuaires qui fait

5.

une projection du taux de capitalisation jusqu'en 1985 et quel sera le taux en 1992 si rien ne change. Avec les mesures actuelles, on s'en va vers un épuisement de la caisse à plus ou moins long terme.

Partie A - Financement à long terme

I - CONSIDERATIONS GENERALES

	Degré de capitalisation * (Valeur comptable de l'actif)
1976	58,3 %
1977	63,2
1978	67,9
1979	72,4
1980	78,3
1981	77,5
1982	73,6
1983	70,7
1984	61,5
1985	53,4

- **Degré de capitalisation de 59% basé sur la valeur au marché à la fin de 1985**
- **Degré prévu de 45% et peut-être 35% à la fin de 1992**

Sobeco

* Taux de capitalisation: pourcentage de capitalisation des réserves actuarielles et autres passifs inscrits aux livres au 31 décembre de chaque année. Ces pourcentages sont établis en fonction de la proportion de l'actif sur le passif.

Les actuaires ont remis un rapport unanime cet automne dans lequel ils font plusieurs recommandations qui visent à arrêter la chute du taux de capitalisation. Le taux prévu pour 1987, soit 51,5%, devient alors l'objectif en bas duquel on ne peut descendre. D'autre part, le mode de financement prévu dans la loi 42, soit le 90% de cotisation par rapport aux coûts de l'année, doit être aboli rapidement car il contribue à créer un déficit automatique et à faire baisser le taux de capitalisation. Toute cette question est étudiée en détail dans une annexe (voir annexe I).

C'est donc dire que si l'on veut stabiliser la caisse de la CSST, des amendements législatifs doivent venir rapidement afin de modifier le mode de financement.

Une proposition d'implantation des recommandations du rapport doit être présentée prochainement au C.A. de la CSST

3) LE BUDGET

Le budget de frais d'administratif de la CSST pour l'année 1987 sera de 125 948 000$.

Le budget de l'IRSST (Institut de recherche en santé et sécurité au travail) pour l'année 1987 sera de 14 746 392$ dont 13 215 000$ est financé par la CSST.

Le budget global des associations sectorielles pour l'année 1987 sera de 10 400 000$. Ce budget tient compte de la formation de nouvelles associations. Vous avez en annexe le budget alloué à chacune des associations sectorielles (voir annexe II).

4) DIVERS SUJETS QUI ONT ETE DISCUTES AU C.A. DE LA CSST

- Mode d'indemnisation des victimes.

Suite à l'adoption de la loi 42, la CSST avait implanté un mode d'indemnisation basé sur 1/365 au lieu du salaire réel perdu. Les parties syndicales et patronales ont été unanimes pour réclamer l'indemnisation basée sur le salaire réel perdu. Cette question doit revenir en discussion prochainement quant au mode d'implantation.

- Imputation des coûts pour les employeurs

Il y a actuellement une foule de petites entreprises qui incitent les employeurs à faire réouvrir leur dossier à la CSST concernant la classification et l'imputation des coûts relativement à un accident du travail. Ces entreprises offrent leur service moyennant un pourcentage sur l'argent que l'employeur pourrait récupérer de la CSST. Une politique a été adoptée afin de réduire la partie des demandes de réouvertures qui pouvait aller dans certains cas jusqu'à 10 ans en arrière.

- Code d'éthique pour les bureaux de révision

La CSST propose un code d'éthique pour les bureaux de révision . Ce à quoi nous nous opposons. La CSST n'a cependant pas le pouvoir d'imposer un tel code qui devrait alors être volontaire (voir annexe III).

5) LES DOSSIERS IMPORTANTS AU NIVEAU DES COMITES AD HOC DE LA CSST

a) Premiers soins et premiers secours

- formation des secouristes:
  Une nouvelle politique a été mise en place pour 1987. Il y aura encore appel d'offre mais la situation de monopole pour une région n'existera plus. Dans une même région, plusieurs organismes pourront offrir le cours à condition de rencontrer les critères exigés par la CSST et d'être accrédité par la CSST.

- règlement sur les premiers soins et premiers secours
  Cette question doit être tranchée par le C.A. de la CSST en mars. Nous sommes actuellement à évaluer avec la FTPF et les autres syndicats la dernière proposition de la CSST

b) Services de santé dans le groupe III

Un comité ad hoc du C.A. de la CSST a été formé pour regarder la question des services de santé curatifs et préventifs.

Mme Forget propose des changements d'orientation quand à l'application de la loi. Ces changements doivent faire l'objet de discussion avant le C.A. de mars qui, lui, doit endosser ou non ces changements d'orientation.

Le comité de travail sera formé des représentants patronaux et syndicaux, de 2 représentants de la CSST, un du MSSS, un de AHQ et un de la Fédération des CLSC.

Le comité doit produire des recommandations sur l'ensemble pour septembre 1987.

c) Interventions de la CSST

Ce comité a été formé suite à notre demande parce que nous n'étions pas d'accord avec le fait que la CSST intervienne devant ses propres bureaux de révision. Ce comité n'a pas donné grand chose à date.

d) Système d'information sur les matières dangereuses au travail

Il y a eu accord pancanadien pour aller de l'avant avec un système uniforme pour le Canada. Cette question reviendra prochainement en discussion au C.A. et nous pourrons alors vous donner plus de détails.

6) BAREME POUR DOMMAGES CORPORELS: ADOPTION PAR LE C.A. LE 19 FEVRIER

Le C.A. de la CSST a adopté le 19 février 1987 le barème pour dommages corporels avec des réserves du côté patronal et syndical sur le chapitre de la surdité.

Pour l'instant, dans la conjoncture actuelle, nous pouvons considérer que le barême est satisfaisant sauf pour la surdité où les discussions ont toujours été très difficiles et sur la reconnaissance de la douleur comme maladie.

Toutefois, même si le C.A. de la CSST vient d'adopter le barême, nous ne savons pas ce que le ministre Paradis va en faire. Nous savons qu'il était tenté d'adopter l'ancien barème ajusté dans le cadre de la nouvelle loi.

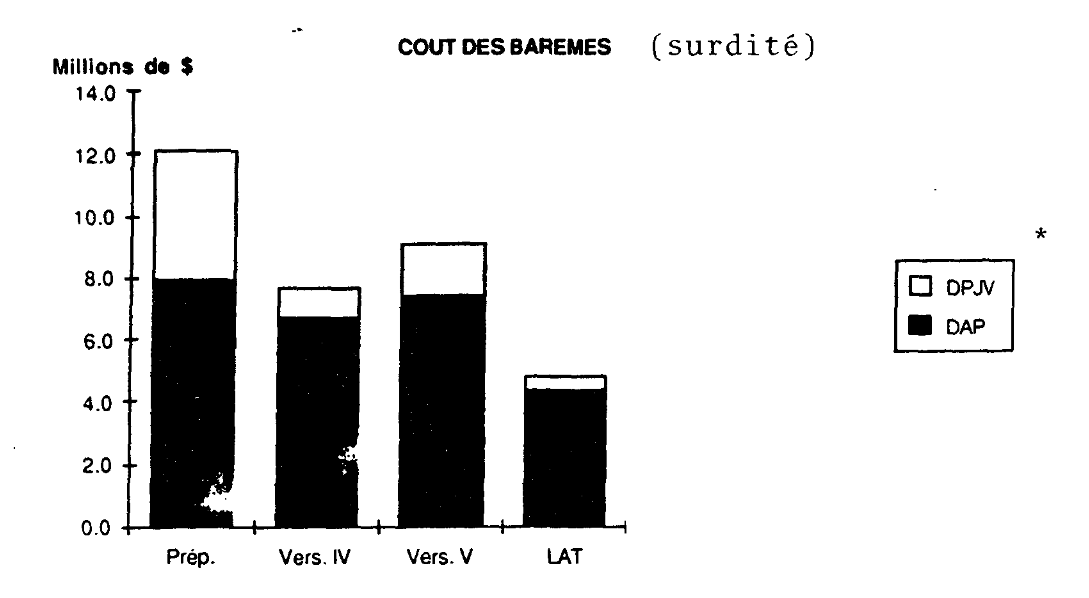
Voici les principaux changements survenus depuis la prépublication:

- Il y a eu coupure au niveau des petites cicatrices ce qui a diminué le nombre de victimes pour les cicatrices admissibles,passant de 90 000 personnes à 2 000 personnes;

- Il y a eu coupure au niveau de la surdité. Cette dernière a été minimisée après plusieurs pourparlers et l'effet se fait surtout sentir au niveau de la douleur et perte de jouissance de la vie qui a été intégré avec le tableau général qui couvre les autres chapitres;

- Il est prévu que le barème adoptée par le C.A. va coûter autour de 59,1 millions tandis que la proposition Paradis coûterait autour de 50,8 millions.

11.



Barème	DAP M$	DPJV M$	TOTAL M$
Prépublié	7,9	4,2	12,1
Version IV	6,7	1,0	7,7
Version V	7,4	1,7	9,1
LAT avec table DPJV	4,3	0,5	4,8

Source: CSST

* DPJV: Douleur et perte de jouissance de la vie
DAP: Déficit anatomo-physiologique

7) POLITIQUE DE STABILISATION SOCIALE ET ECONOMIQUE POUR LES ACCIDENTES COUVERTS PAR L'ANCIENNE LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL [1]

4 jugements de la Cour supérieure sont venus invalider la politique de stabilisation sociale et économique adoptée par la CSST dans le cadre de l'ancienne loi. La CSSt va en appel sur la question. On se rappelera que le gouvernement n'a jamais voulu reglémenter sur la question. Il y a 4 6000 accidentés qui sont couverts par ces politiques et si jamais la CSST était déboutée par la Cour d'appel, le gouvernement se retrouverait avec un problème d'iniquité important car dans la nouvelle loi ces droits sont reconnus aux accidentés.

Toujours dans le même dossier, la CSST affirme qu'il y a de nombreuses erreurs administratives qui se sont glissées dans ces dossiers de politiques sociales et économiques. Les régions n'ont pas appliqué les politiques avec la même interprétation. La CSST se propose donc de vérifier les 4 600 dossiers pour vérifier les erreurs administratives. Cette question est à suivre de très près à cause de l'impact qu'elle va avoir. On ne connaît pas, à l'heure actuelle, l'ampleur des erreurs administratives, cette question revient en discussion le mois prochain.

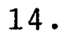
---

1. Stabilisation économique: indemnité de remplacement de revenu pour compenser une diminution de salaire suite à un accident ou une maladie du travail.
   Stabilisation sociale: indemnité de remplacement de revenu pour les personnes accidentées ou malades du travail qui sont incapables d'effectuer aucun travail et qui vise à maintenir le même niveau de revenu qu'avant l'accident ou la maladie du travail.

8) JUGEMENT DE LA NOUVELLE COMMISSION D'APPEL SUR LES 14 PREMIERS JOURS D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL

La nouvelle Commission d'appel a statué que l'employeur devait payer les 14 premiers jours d'un accident de travail même si le travailleur n'était pas cédulé pour travailler toute la période.

La CSST va en évocation là-dessus et a été dénoncée vertement par la partie syndicale au C.A. de la CSST.





ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DE LA C.S.S.T.:
NOTES ET SOLUTIONS SUR LE DEFICIT

CCGN-CSN
25 février 1987

**CONFÉDÉRATION
DES SYNDICATS
NATIONAUX**

1601 avenue de Lorimier

1. A plusieurs reprises, nombre de déclarations ont été rapportées par les médias d'information sur l'état des finances de la CSST. L'ampleur du déficit ainsi que de la dette de la CSST ont été à la base de ces déclarations. L'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice de 1985 a été de $547.9 millions alors que la dette non provisionnée était de $1.8 milliard.

2. Le déficit pour 1985 est causé par le fait que la cotisation des employeurs a été fixée à partir d'un mode de financement de la CSST qui correspond à 90% du coût des lésions d'une année. Dès le départ, par choix politique, il a été décidé et accepté que les entrées de fonds de la CSST ne seraient pas suffisantes pour financer pleinement les sorties de fonds que constituent les prestations versées aux victimes d'un accident de travail. Ce manque à gagner représente une somme de l'ordre de $75 millions. Une autre cause du déficit provient de l'augmentation des coûts de réparation qui, au seul chapitre des réserves actuarielles, c'est-à-dire des sommes qui doivent être mises de côté pour payer les prestations futures aux personnes déjà accidentées du travail, ont connu un dépassement de l'ordre de $200 millions de dollars. Cette somme provient des modifications apportées aux hypothèses et à la méthode de calcul de ces réserves. Un autre facteur expliquant ce déficit est le coût résultant des dispositions transitoires suite à l'adoption de la Loi 42. Là encore, il s'agit principalement d'augmentation des réserves actuarielles, plus spécifiquement à l'égard de l'application des nouvelles dispositions relatives aux victimes de récidive, rechute ou aggravation, cela pour les accidents survenus avant le 19 août 1985 qui est la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

3. Voici un premier commentaire: D'un point de vue structurel, le mode de financement de la CSST, qui consiste à cotiser les employeurs sur la base de 90% du coût des lésions d'une année, explique une partie du déficit. Le manque à gagner provenant de ce mode de financement implique aussi que les revenus de placement de la CSST sont inférieurs à ce qu'ils seraient si le coût total des lésions était imputé aux employeurs. De plus, ces manques à gagner s'accumulent à chacun des états financiers et ainsi accroissent la dette de la CSST. On peut ainsi dire que, ce faisant, les travailleuses et les travailleurs accidentés "prêtent" aux employeurs une partie des cotisations, soit 10%, requises pour que le régime d'indemnisation exécute le paiement complet des prestations prévues par la loi.

Le deuxième commentaire est d'ordre conjoncturel. Le coût des dispositions transitoires découlant de l'introduction de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) se ne surviendra que pour 1985. Par la suite, cette situation ne se présentera plus. Il en est de même pour les modifications techniques apportées au chapitre des réserves actuarielles.

4. D'autre part, l'ampleur de la dette non provisionnée à la fin de 1985 est considérable. On entend par dette non provisionnée l'ensemble des sommes dues à la CSST pour lesquelles aucune disposition légale est prévue afin d'en assurer le remboursement ou la récupération. La LATMP est claire à ce sujet. C'est donc un choix délibéré qui est à la base de cette situation.

Les causes de cette dette sont les suivantes:

Cause de la dette non provisionnée au 31 décembre 1985

Cause	Valeur (millions $)
1. Déficit actuariel lors de la révision du mode de financement de 1975 et déficit actuariel pour modification à la loi en 1979	-350
2. Déficit causé par l'inflation	-150
3. Dépenses en 1981, 1982 et 1983 pour les mesures administratives transitoires reliées au problème d'interprétation de l'article 38,4 de l'ancienne loi	-300
4. Reconnaissance à la fin de 1983 du passif relatif à ces mesures administratives transitoires	-375
5. Réserve libérée par le programme de remise de capital	+100
6. Passif isolé à la fin de 1985 pour les dispositions transitoires de la nouvelle loi	-200
7. 10% du coût de la réparation en 1984 et 1985	-150
8. Excédent accumulé depuis 1982 des dépenses sur les revenus	-350
9. Changements de méthodes et d'hypothèses	-100
Total	**-1,875**

Source: Actuariat CSST

Si l'on examine ce tableau, considérons les items qui sont le résultat de décisions administratives et politiques quant au financement du régime d'indemnisation. Ce sont les items 3, 4, 6 et 7 du tableau présenté à la page précédente. Aux items 3 et 4, on retrouve le coût des mesures appliquées par la CSST concernant l'application de l'article 38.4 de l'ancienne loi. Cela totalise $675 millions. Selon les états financiers de la CSST, cette somme provient du fait qu'avant 1985, la Commission n'incluait aucun passif (le passif est une somme due à quelqu'un; dans ce cas-ci, aux victimes) pour les coûts futurs afférents aux programmes d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et sociale. Maintenant, avec la LATMP, ce passif est inclus aux états financiers. Un des arguments de la CSST pour agir ainsi auparavant résidait dans le fait que ces programmes étaient administratifs et non partie intégrante de la LAT et qu'ainsi, elle n'avait pas à imputer le coût futur de ces programmes.

Les items 6 et 7 sont relatifs à la situation déjà décrite aux paragraphes 2 et 3 du présent texte. Puisque la LATMP ne prévoit aucune récupération de ces sommes, de même que dans le cas des programmes mentionnés ci-haut, cela est considéré comme étant une dette pour laquelle aucune provision n'est établie.

A eux seuls, ces quatre items représentent 55% de la dette non provisionnée. Les autres items sont de nature technique.

5. Le principe à la base du financement du régime québécois d'indemnisation est celui de la capitalisation. On dit d'un régime qu'il est capitalisé lorsque sont versées au régime, à chaque année, les sommes nécessaires pour garantir le paiement de toutes les prestations octroyées en vertu de la loi constituant le régime. Cela fait donc en sorte que le coût d'un régime capitalisé tient compte de la valeur des prestations versées durant l'année et de celles qui sont acquises pour l'avenir, cela sans attendre qu'elles soient payables.

En vertu de ce principe, les employeurs d'une année donnée paient la totalité du coût actuel et futur des lésions dont ils ont à assumer la responsabilité. Cette notion de responsabilité est cruciale puisqu'elle signifie que le coût doit appartenir à celui ou ceux qui en sont la cause.

Avec le mode de financement de 90% - 10%, un accroc à ce principe a été causé et il en est de même à chaque fois que des prestations sont engagées sans que soient cotisés les employeurs. Cela signifie aussi qu'un jour ou l'autre, le fardeau de ces mesures appartiendra à un groupe d'employeurs, dont plusieurs d'entre eux ne s'estiment plus responsables. C'est dans un tel esprit que nous avons contribué à demander une revision du mode de financement de la CSST.

Lors de l'adoption du mode 90% - 10%, le taux de capitalisation du régime devait être de 75% environ. En soi, cela était acceptable puisque cela permettait de maintenir un taux de cotisation soutenable pour les entreprises québécoises. Néammoins, avec les années et les corrections apportées aux évaluations du passif de la CSST, le taux de capitalisation est passé à 53.44% en 1985 comparativement à 61.55% en 1984 et aux 75% estimés à l'origine.

Une étude a alors été confiée à un groupe d'experts en actuariat, groupe présidé par monsieur Jean Gauvin de la firme SOBECO, assisté de messieurs Blais pour les employeurs et Picard pour les travailleurs. Ces actuaires ont établi que la méthode actuelle de financement de la CSST conduira à une répartition pour les coûts des lésions. Une répartition implique qu'à chaque année, on impute au groupe d'employeurs d'une année la totalité du coût des lésions de l'année en cours plus la totalité des déboursés en prestations versées durant cette même année à des personnes ayant subi leurs lésions durant les années précédentes. De l'avis de ces experts, à long terme, cela amènerait des surcharges aux employeurs sur le coût des lésions d'une année, surcharges variant entre 15% et 20%. Cette situation est à éviter, le régime aura une

crise financière et sera remis en cause encore plus fortement par les employeurs de ces années-là, ceux-ci estimant payer pour des responsabilités ne leur appartenant pas.

En conséquence, les actuaires demandent de mettre fin à la méthode 90% - 10% et suggèrent que soit inclus à la LATMP un pourcentage de capitalisation égal à celui qui sera atteint en 1987, soit autour de 52%. De plus, une méthode d'amortissement (récupération) de tout déficit subséquent après 1987 doit être prévue à la loi. Cette recommandation stabiliserait le régime et éviterait une trop forte hausse de cotisation pour les employeurs actuels. Nous croyons que c'est un pas dans la bonne direction et que les suggestions méritent d'être retenues et approfondies.

Nous avons mentionné que le déficit courant et la dette accumulée relevaient d'ajustements techniques et de décisions de nature politique. Nous croyons que c'est ainsi qu'on doit comprendre le problème. Ce n'est pas une question d'indemnisation: nous en avons démontré à plusieurs occasions les insuffisances. Il faut bien comprendre que la tentation de réduire les coûts des lésions par la réduction de l'indemnisation est une solution très attrayante pour les employeurs. Cela ne ferait qu'accentuer un problème social majeur qui est celui des accidents du travail. Des efforts réels et soutenus de prévention et d'inspection doivent être privilégiés. C'est de cette façon que les coûts des lésions seront sous contrôle. Nous avons eu l'occasion de démontrer à plusieurs reprises les déficiences de l'actuel régime québécois en cette matière.

ANNEXE II

Le budget des associations sectorielles sera de:

- Association pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales (ASSTAS): 1 512 772$

- Conseil québécois de la santé et de sécurité du travail pour l'industrie du textile: les primaires 573 691$
  projet spécial sur le bruit: 109 696$

- Association sectorielle paritaire du secteur des services automobiles: 947 000$

- Association sectorielle transport-entreposage: 794 894$

- Association sectorielle du secteur de l'administration provinciale: 805 479$

- Association sectorielle paritaire du secteur de l'imprimerie et activités connexes: 492 472$

- Association sectorielle paritaire du secteur fabrication de machinerie- fabrication d'équipement de transport: 886 119$

- Association sectorielle paritaire du secteur fabrication de produits en métal et produits électriques: 820 655$

- Association sectorielle paritaire du secteur mines et services miniers: 533 525$

- Association sectorielle paritaire du secteur de la construction: 1 006 920$

- Association sectorielle paritaire du secteur de l'industrie des produits en caoutchouc, des produits en matière plastique, de l'industrie chimique et des produits raffinés du pétrole: 506 142$

- Association sectorielle paritaire du secteur des affaires municipales: 468 697$

ANNEXE III

PROPOSITIONS DE LA PERMANENCE DE LA CSST

Application de la règle d'impartialité au bureau de révision

Le présent document a pour objet d'énumérer quelques règles en matière d'impartialité que la jurisprudence a développées et qui pourraient s'appliquer au bureau de révision. Certaines règles habituellement retenues en matière d'impartialité ne s'y retrouvent pas étant donné la composition particulière des bureaux de révision déterminée par le législateur. Les situations suivantes entraîne , selon les circonstances de chaque cas, l'application de la règle d'impartialité:

1. Un intérêt pécuniaire dans l'issue du litige.

2. Des conflits d'intérêts d'ordre personnel, notamment un lien de parenté relativement rapproché, des liens d'amitié profonds,une inimitié capitale ou un contrat d'affaires récent entre un décideur et une partie ou son représentant.

3. Toute participation au dossier d'une partie notamment par l'incitation à s'adresser au bureau de révision, la connaissance des faits autrement qu'à titre de décideur avant l'audition et évidemment toute participation plus effective.

4. La conduite d'un décideur avant ou pendant l'audition démontrant un parti-pris ou une position pré-définie.

5. Le fait pour un décideur d'entendre une affaire alors qu'une des parties ou son représentant est également un décideur du même tribunal administratif.

CONFÉDÉRATTION DES SYNDICATS NATIONAUX

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

31 AOÛT 1986



CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 1986

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTATS

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

REVENUS	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Per capita	27 008 467 $	6 065 256 $	5 760 378 $
Per capita, construction	612 868	150 995	148 992
Intérêts	25 000	5 622	13 009
Divers	10 000	2 250	4 710
Contribution du Soutien extraordinaire	2 626 676	656 664	657 664
	30 283 011 $	6 880 787 $	6 584 753 $

DÉPENSES			
Direction - p.17	4 771 355 $	1 376 702 $	1 431 310 $
Services administratifs - p.18	4 381 874	1 106 687	1 000 154
Services d'appui- p.19	5 493 424	1 227 115	1 276 473
Fonctions centrales - p.20	4 774 399	1 063 016	901 670
Péréquation - p.21	2 251 009	433 262	355 999
Services régionaux - p.21	8 462 808	1 678 457	1 704 075
	30 134 869 $	6 885 239 $	6 669 681 $
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	148 142 $	(4 452)$	(84 928)$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

REVENUS ACCUMULÉS

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

	31 août 1986	28 février 1986
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	3 847 352 $	2 064 487 $
Redressement affecté à l'exercice antérieur (note 3)	(23 997)	(97 668)
Redressé	3 823 355	1 966 819
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(84 928)	1 880 533
SOLDE À LA FIN	3 738 427 $	3 847 352 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX
(Constituée en vertu de la loi sur les syndicats professionnels du Québec)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BILAN

31 AOÛT 1986

A C T I F	31 août 1986	28 février 1986
ACTIF À COURT TERME		
Débiteurs (note 4)	1 521 471 $	2 384 741 $
Taxe per capita à recevoir, estimé	3 089 867	2 370 054
Arrérages de taxe per capita à recevoir, estimé des encaissements à court terme	77 337	82 758
Frais imputables à la prochaine année (note 5)	382 732	356 710
	5 071 407	5 194 263
PLACEMENT (note 6)	12 500	12 500
ARRÉRAGES DE TAXE PER CAPITA À RECEVOIR (note 7)	309 396	114 754
PRÊTS	9 831	11 831
IMMOBILISATIONS (note 9)	12 566 858	12 272 817
	17 969 992 $	17 606 165 $

	31 août 1986	28 février 1986
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert de caisse	799 516 $	173 506 $
Créditeurs et frais courus (note 10)	1 799 926	2 622 393
Versements sur la dette à long terme échéant au cours de la prochaine année	2 231 921	1 628 921
	4 831 363	4 424 820
MONTANT DÛ AU FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE (note 11)	1 509 152	1 509 152
DETTE À LONG TERME (note 12)	7 891 050	7 824 841
	14 231 565	13 758 813
AVOIR		
REVENUS ACCUMULÉS	3 738 427	3 847 352
	17 969 992 $	17 606 165 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

1. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants:

Immeubles	2 1/2 et 3 1/2%
Mobilier et équipement	10 et 20%
Stationnements, aménagements	10%

L'immeuble et le mobilier du Centre Fernand Jolicoeur sont amortis en fonction de la méthode du taux d'occupation réel des chambres. L'équipement du restaurant du Centre est amorti en fonction du nombre réel de repas servis.

2. TYPE D'OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR L'ORGANISME

La Confédération des syndicats nationaux est une organisation syndicale sans but lucratif qui a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux, moraux et politiques des travailleuses et travailleurs.

Par sa constitution, l'organisme n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

3. REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Les états financiers de l'exercice 1986 ont été redressés pour tenir compte des corrections suivantes:

Rétroactivité pour les délégations et comités	47 617 $
Dépenses diverses relatives à l'exercice antérieur	37 352
	84 969
Récupération de dépenses de 1982 refusées par la Commission de la santé et sécurité au travail	18 196
Récupération de dépenses de 1984 refusées par la Commission de la santé et sécurité au travail	10 429
Remboursement de la taxe d'affaires sur l'édifice de Québec	32 347
	60 972
	23 997 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 1986

4. DÉBITEURS	31 août 1986	28 février 1986
Débiteurs - p.42	1 255 484 $	1 338 354 $
Avance au Fonds pour la subvention fédérale à l'éducation	-	6 722
Avance au Fonds pour la subvention de la Commission de la santé et sécurité au travail	-	90 000
Dû par le Soutien extraordinaire	-	476 039
À recevoir DGEA	60 881	-
Solde de perception courant du Fonds de défense professionnelle	329 789	599 767
	1 646 154	2 510 882
Provision pour créances douteuses	124 683	126 141
	1 521 471 $	2 384 741 $

5. FRAIS IMPUTABLES À LA PROCHAINE ANNÉE

Brochures évaluées au coût	60 524 $	60 524 $
Papeterie et articles de bureau évalués au coût	85 117	89 067
Stock de restauration	7 082	14 004
Frais payés d'avance	230 009	193 115
	382 732 $	356 710 $

6. PLACEMENT

Actions

Imprimerie Populaire Limitée, 125 actions ordinaires, classe A, participantes, 6% non cumulatif, représentant 2,35% des actions émises ayant droit de vote, au coût;	12 500 $	12 500 $
quote-part dans l'avoir net de l'Imprimerie Populaire Limitée au 31 décembre 1985, 1 665$ (1984, 3 804$)		

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

7. ARRÉRAGES DE TAXE PER CAPITA À RECEVOIR	31 août 1986	28 février 1986
Montants à recevoir - p.43 & 44	582 283 $	393 062 $
Provision pour créances douteuses	195 550	195 550
	386 733	197 512
Estimé des encaissements à court terme	77 337	82 758
	309 396 $	114 754 $

8. PRÊTS

L'association coopérative des Publications populaires (Québec-Presse)*, sans intérêt	28 548 $	28 548 $
Secrétariat des syndicats nationaux de Drummondville Inc., sans intérêt	9 831	11 831
	38 379	40 379
Provision pour créances douteuses	28 548	28 548
	9 831 $	11 831 $

* Le prêt consenti à l'Association coopérative de Publications populaires a été originalement garanti par un groupe de militantes et militants en vertu d'engagements personnels pour un montant de 51 084$.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

9. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	31-08-86 Coût non amorti	28-02-86 Coût non amorti
Terrains	1 002 801 $	- $	1 002 801 $	1 002 706 $
Stationnements,aménagements	219 848	92 821	127 027	133 712
Immeubles	10 570 628	1 121 352	9 449 276	9 310 675
Mobilier et équipement	3 468 617	1 480 863	1 987 754	1 825 724
	15 261 894 $	2 695 036 $	12 566 858 $	12 272 817 $

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS	31 août 1986	28 février 1986
Fournisseurs et autres	597 986 $	1 041 888 $
Vacances et salaires à payer	418 134	1 031 500
Retenues à la source	275 621	488 606
Reçu d'avance du Soutien extraordinaire	126 297	-
Revenus reportés	53 322	14 317
Montant dû au Fonds pour la subvention fédérale à l'éducation	1 903	-
Programme d'aide aux coopératives de travailleurs	134 910	-
Montant dû à des syndicats de la construction	46 745	46 082
Provision pour le paiement de la rétroactivité sur les délégations et comités	47 617	-
Péréquation à payer	97 391	-
	1 799 926 $	2 622 393 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

11. MONTANT DÛ AU FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE	31 août 1986	28 février 1986
Solde de perception au 31 décembre 1972 et emprunt, sans intérêt, à long terme	2 577 175 $	2 577 175 $
Remboursement de la dette	(1 068 023)	(1 068 023)
	1 509 152 $	1 509 152 $

12. DETTE À LONG TERME

Caisse populaire des travailleurs de Québec, remboursable jusqu'au 31 janvier 2021 par versements mensuels de 18 707$ incluant les intérêts calculés à 10,5%, garanti par le terrain et l'immeuble de Québec d'une valeur comptable de 2 137 359$.	2 133 711 $	2 135 000 $
Fédération nationale des enseignants et enseignants du Québec	-	397 000
Caisse de dépôt et de placement du Québec, 1ère hypothèque, remboursable jusqu'au 1er mai 1991 par versements mensuels de 35 737$ incluant les intérêts calculés à 13,5%, garanti par le terrain et l'immeuble de Montréal d'une valeur comptable de 5 391 492$.	3 135 822	3 144 051

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

12. DETTE À LONG TERME (suite)	31 août 1986	28 février 1986
Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal, 2e hypothèque, remboursable jusqu'au 30 septembre 2000 par 108 versements mensuels de 11 000$ et 132 versements mensuels de 16 216$ incluant les intérêts calculés à 4,5%, garanti par le terrain et l'immeuble de Montréal d'une valeur comptable de 5 391 492$.	2 000 422 $	2 021 759 $
Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal, marge de crédit, intérêts calculés à 1% de plus que le taux préférentiel,payables mensuellement et le capital est remboursable le 31 octobre 1986	548 146	386 994
Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal, emprunt, intérêts calculés à 1% de plus que le taux préférentiel, payables mensuellement et le capital est remboursable le 30 juin 1987	2 000 000	1 000 000
Caisse populaire des syndicats de Montréal, différents prêts avec nantissement commercial sur de l'équipement informatique, remboursables en 3 ans par versements mensuels variant entre 445$ et 6 811$ incluant les intérêts calculés à des taux variant entre 13% et 14,75%	178 825	230 881
Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal, deux prêts avec nantissement commercial sur équipements d'imprimerie, remboursables en 3 ans par versements mensuels de 562$ et 2 812$ incluant les intérêts calculés au taux de 12,5%	126 045	138 077
	10 122 971	9 453 762
Versements échéant au cours de la prochaine année	2 231 921	1 628 921
	7 891 050 $	7 824 841 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements des 5 prochaines années se chiffrent à: 1987, 2 231 921$; 1988, 233 254$; 1989, 101 721$; 1990, 80 381$ et 1991, 87 059$.

13. ÉVENTUALITÉS

La Confédération des syndicats nationaux garantit le remboursement total ou partiel des emprunts bancaires de certains syndicats, fédérations et conseils centraux pour un montant n'excédant pas 1 638 241$. Au 31 août 1986, ces emprunts bancaires se chiffrent à 544 070$. Advenant le cas d'une réclamation, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

Une poursuite a été intentée pour des dommages et intérêts contre la Confédération des syndicats nationaux pour une somme de 99 999$. Concernant cette poursuite, s'il y avait obligation d'acquitter une réclamation, il n'est pas possible d'en préciser le montant. Si une telle réclamation devait être assumée, la perte qui en résulterait serait comptabilisée au cours de l'exercice financier durant lequel elle serait encourue.

14. RÉORGANISATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DU BÂTIMENT ET DU BOIS INC. (FNSBB) ET DE SES SYNDICATS AFFILIÉS

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) administre depuis le 15 décembre 1982, la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois Inc. (FNSBB) et ses syndicats affiliés et, à ce titre, est responsable des opérations de la Fédération et des syndicats.

Outre des sommes à recevoir totalisant 212 014$, la CSN garantit des emprunts bancaires de cette Fédération pour un montant de 243 542$ en date du 31 août 1986. La direction de la CSN est d'opinion qu'aucune perte ne sera encourue et que la Fédération sera en mesure de rencontrer toutes ses obligations financières.

En acceptant d'administrer les affaires de la FNSBB, la CSN a pris à sa charge les opérations dont les résultats apparaissent à l'annexe intitulée "Ententes de services pour les secteurs construction" et qui fait état d'un excédent des revenus sur les dépenses de 58 815$ pour le secteur construction qui est absorbé par le Budget de fonctionnement de la CSN pour la période de 6 mois terminée le 31 août 1986.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

14 . RÉORGANISATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DU BÂTIMENT ET DU BOIS INC. (FNSBB) ET DE SES SYNDICATS AFFILIÉS (suite)

C'est la CSN qui détermine la structure et le coût des services à partir du solde des cotisations disponibles après avoir pourvu au remboursement des ententes et emprunts de ladite Fédération et de ses syndicats affiliés; ces remboursements représentent une somme de 125 232$ sur des revenus totaux de 1 617 979$ pour l'exercice de 6 mois terminé le 31 août 1986.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

TERRAINS ET IMMEUBLES	31 août 1986	28 février 1986
Terrain et immeuble de Québec, au coût	2 602 625 $	2 338 027 $
Terrain et immeuble de Montréal, au coût	6 156 203	6 155 803
Terrain et immeuble du Centre Fernand Jolicoeur, au coût	3 034 449	3 034 449
	11 793 277	11 528 279
Amortissement cumulé	1 214 173	1 129 610
	10 579 104 $	10 398 669

ACTIFS FINANCÉS PAR:		
Hypothèque de premier rang garantie par le terrain et l'immeuble de Montréal	3 135 822 $	3 144 051 $
Hypothèque de second rang garantie par le terrain et l'immeuble de Montréal	2 000 422	2 021 759
Hypothèque garantie par le terrain et l'immeuble de Québec	2 133 711	2 135 000
Mise de fonds de la Confédération	3 309 149	3 097 859
	10 579 104 $	10 398 669 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

DIRECTION	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois	
Exécutif et personnel d'appui -p.22	2 651 455 $	593 296 $	579 208 $	
Congrès	375 000	375 000	479 337	
Bureau confédéral	270 000	60 750	49 609	
Conseil confédéral	435 000	97 872	110 289	
Autres réunions	50 000	11 250	2 911	
Actions internationales	372 400	83 790	47 671	
Délégations	45 000	10 122	17 614	
Contributions diverses	76 000	17 100	22 500	
Fondation pour l'aide aux travailleurs accidentés	66 000	16 500	19 250	
Fête du 1er mai	51 500	25 750	41 665	-12300
Comités - p.22	301 000	67 722	46 762	
Publications	40 000	9 000	3 816	
Dons et souscriptions	30 000	6 750	8 562	
Dépenses imprévues	8 000	1 800	2 116	
	4 771 355 $	1 376 702 $	1 431 310 $	

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICES ADMINISTRATIFS	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Service du personnel - p.23	419 383 $	93 927 $	88 292 $
Coût de la convention collective	150 000	33 750	39 324
Comité permanent à la négociation	5 000	1 122	100
Rentes aux pensionné-e-s	95 000	26 124	25 262
Service de la comptabilité - p.23	1 121 837	248 650	244 201
Service informatique - p.24	178 330	39 227	7 428
Contrôleure ou contrôleur - p.25	150 453	32 531	30 830
Service de la vérification - p.25	906 202	201 899	177 799
Comité de surveillance	25 000	5 622	18 739
Vérification des livres	100 000	24 996	25 000
Service de téléphone et télécommunications - p.26	359 593	79 986	59 351
Service courrier - expédition - p.27	5 049	1 688	329
Services des impressions: Montréal et Québec - p. 28 & 29	17 087	5 507	23 500
Services immeubles - Montréal, Québec et Fernand Jolicoeur - p. 30 à 32	198 940	110 790	57 094
Amortissement du mobilier	195 000	43 872	40 722
Assurances diverses	55 000	12 996	12 651
Intérêts sur emprunts	400 000	144 000	149 532
	4 381 874 $	1 106 687 $	1 000 154 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICES D'APPUI	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Service de l'information - p.33	1 149 996 $	246 383 $	243 639 $
Service de recherche - p.33	1 220 232	272 751	272 993
Service de documentation - p.34	471 742	104 835	92 754
Service du génie industriel - p.34	606 926	135 781	141 226
Service juridique - p.35	1 560 568	344 591	384 365
Service de la condition féminine-p.35	483 960	122 774	141 496
	5 493 424 $	1 227 115 $	1 276 473 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

FONCTIONS CENTRALES:	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
ORGANISATION			
Service d'organisation - p.36	3 056 052 $	677 362 $	681 801 $
Dépenses diverses d'organisation et consolidation - p.41	1 200 000	270 000	336 229
Frais légaux	425 000	95 628	90 860
Moins:			
Droits d'entrée	(20 000)	(4 500)	(5 933)
Cotisation avant convention	(465 000)	(104 622)	(385 901)
Revenus des 3 premiers mois	(300 000)	(67 500)	(18 127)
	3 896 052 $	866 368 $	698 929 $
ÉDUCATION			
Service de formation - p.36	878 347	196 648	202 741
	4 774 399 $	1 063 016 $	901 670 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

PÉRÉQUATION	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Péréquation aux Fédérations	1 309 218 $	327 300 $	327 300 $
Aide aux syndicats provinciaux	60 000	15 000	-
Péréquation régionale	255 500	63 870	-
ENTENTES DE SERVICES			
Secteur construction - p.37	183 043	(76 985)	(58 815)
Syndicats à l'extérieur du Québec - p.38	22 543	22 543	14 902
Autres ententes de services	420 705	81 534	72 612
	2 251 009 $	433 262 $	355 999 $

SERVICES RÉGIONAUX

Salaires:			
38 conseillères-conseillers syndicaux 25 employé-e-s de bureau	4 731 489 $	920 499 $	920 573 $
Avantages sociaux	1 040 927	202 508	224 836
Déplacements	495 793	101 298	119 923
Automobile	648 356	130 176	133 951
Loyer	517 033	104 661	116 565
Téléphone	401 187	84 420	82 142
Informatique - télescripteurs	325 000	73 128	45 361
Dépenses de bureau	253 023	50 517	54 177
Divers	50 000	11 250	6 547
	8 462 808 $	1 678 457 $	1 704 075 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

EXÉCUTIF ET PERSONNEL D'APPUI	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires: 6 membres de l'exécutif 5 adjointes ou adjoints 5 employé-e-s de bureau	1 292 298 $	284 306 $	253 255 $
Avantages sociaux	284 305	62 546	66 274
Déplacements	362 654	81 594	86 212
Automobile	176 437	39 696	41 919
Loyer	243 761	59 454	56 532
Téléphone	72 000	16 200	26 430
Informatique	16 800	3 780	-
Dépenses de bureau	120 000	27 000	23 988
Budget de fonctionnement	83 200	18 720	24 598
	2 651 455 $$	593 296 $	579 208 $

COMITÉS			
Immigration	$	$	281 $
Interconseils centraux			1 748
Permanent d'orientation			2 255
Santé-sécurité			41 594
Politique de la santé			952
Comité des jeunes			12
Divers			(85)
	301 000 $	67 722 $	46 762 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE DU PERSONNEL	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires: 1 agente ou agent du personnel 2 1/2 employé-e-s de bureau	246 895 $	54 314 $	53 418 $
Avantages sociaux	54 317	11 947	13 246
Déplacements	13 070	2 940	1 987
Automobile	22 853	5 136	4 322
Loyer	57 781	14 094	14 094
Téléphone	11 100	2 496	2 406
Informatique	32 367	7 278	2 142
Dépenses de bureau	30 000	6 750	10 777
Divers	1 000	222	76
	469 383 $	105 177 $	102 468 $
Revenu - coût partagé	50 000	11 250	14 176
	419 383 $	93 927 $	88 292 $

SERVICE DE LA COMPTABILITÉ	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires: 1 comptable 9 employé-e-s de bureau	689 936 $	151 785 $	145 468 $
Avantages sociaux	151 786	33 391	35 952
Déplacements	20 506	4 614	3 259
Automobile	23 687	5 328	3 941
Loyer	121 682	27 828	29 526
Téléphone	33 000	7 422	3 682
Informatique	82 240	18 504	39 658
Dépenses de bureau	100 000	22 500	23 221
Frais de caisse	14 000	3 150	4 024
	1 236 837 $	274 522 $	288 731 $
Revenus d'administration	115 000	25 872	44 530
	1 121 837 $	248 650 $	244 201 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE INFORMATIQUE	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
1 conseillère-conseiller syndical			
1 employé-e de bureau	144 664 $	31 824 $	20 146 $
Avantages sociaux	31 826	7 001	3 814
Déplacements	8 400	1 890	1 798
Automobile	10 000	2 250	194
Loyer	32 800	7 380	5 508
Téléphone	9 000	2 022	1 219
Informatique	14 400	3 240	762
Dépenses de bureau	25 000	5 622	2 814
Entretien d'équipement	36 000	8 100	12 480
Amortissement d'équipement	114 000	25 650	32 527
Honoraires extérieurs	25 000	5 622	15
Comité de systématisation	15 000	3 372	2 850
	466 090 $	103 973 $	84 127 $
Revenus	287 760	64 746	76 699
	178 330 $	39 227 $	7 428 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

CONTRÔLEURE OU CONTRÔLEUR	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaire	80 513 $	17 710 $	17 791 $
Avantages sociaux	17 713	3 895	4 700
Déplacements	11 870	2 670	1 448
Automobile	18 687	4 200	3 891
Loyer	6 970	1 698	1 698
Téléphone	3 000	672	522
Informatique	4 200	-	-
Dépenses de bureau	7 500	1 686	780
	150 453 $	32 531 $	30 830 $

SERVICE DE LA VÉRIFICATION

Salaires:			
4 conseillères-conseillers syndicaux			
3 employé-e-s de bureau	523 574 $	115 184 $	104 252 $
Avantages sociaux	115 186	25 341	25 606
Déplacements	25 942	5 838	4 934
Automobile	58 039	13 056	9 924
Loyer	63 671	15 528	15 528
Téléphone	20 000	4 500	3 944
Informatique	30 000	6 750	6 894
Dépenses de bureau	35 000	7 872	3 957
Documents et formulaires aux syndicats	34 790	7 830	2 760
	906 202 $	201 899 $	177 799 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE DE TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
4 employé-e-s de bureau	283 057 $	62 274 $	63 703 $
Avantages sociaux	62 272	13 698	14 609
Déplacements	1 600	360	92
Loyer	42 664	10 404	10 404
Téléphone	1 200 000	270 000	297 471
Dépenses de bureau	10 000	2 244	777
Télescripteurs	220 000	49 500	49 898
Télex, Telbec	12 000	2 700	3 348
Matériel pour télescripteurs	28 000	6 300	6 796
	1 859 593 $	417 480 $	447 098 $
Facturation	1 500 000	337 494	387 747
	359 593 $	79 986 $	59 351 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RÉNSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE COURRIER-EXPÉDITION	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
1 conseillère-conseiller syndical			
2 employé-e-s de bureau	230 941 $	50 805 $	71 921 $
Avantages sociaux	50 807	11 177	17 072
Déplacements	8 670	1 950	1 495
Automobile	18 687	4 200	2 682
Loyer	104 544	25 500	25 500
Téléphone	12 000	2 700	2 177
Informatique	32 400	7 290	5 814
Location d'équipement	15 000	3 372	4 381
Entretien équipement	15 000	3 372	-
Achats de matériel d'expédition	55 000	12 372	17 209
Timbres - messageries	650 000	146 250	177 873
Dépenses de bureau	10 000	2 250	612
Amortissement d'équipement	10 000	2 250	-
Préparation des envois	242 000	54 450	86 122
	1 455 049 $	327 938 $	412 858 $
Facturation	1 450 000	326 250	412 529
	5 049 $	1 688 $	329 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE DES IMPRESSIONS MONTRÉAL	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
6 employé-e-s de l'imprimerie	469 472 $	103 281 $	143 910 $
Avantages sociaux	103 283	22 721	28 639
Déplacements	17 000	3 822	4 487
Matériel - polycopie	350 000	78 750	145 891
Matériel - photocopie	172 000	38 700	52 339
Articles de bureau	256 000	57 600	157 118
Location de l'équipement	10 000	2 250	1 039
Amortissement de l'équipement	85 000	20 070	20 061
Entretien de l'équipement	50 000	11 250	8 862
Composition	25 000	5 622	9 697
Taxe de vente	65 000	14 622	49 826
Loyer	184 461	44 988	44 988
Téléphone	9 000	2 022	1 563
Informatique	25 800	5 802	1 933
Dépenses de bureau	15 800	3 552	3 092
Travaux extérieurs	100 000	22 500	39 711
	1 937 816 $	437 552 $	713 156 $
Facturation	1 975 000	444 000	695 476
	(37 184)$	(6 448)$	17 680 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE DES IMPRESSIONS QUÉBEC	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
1 employé-e de l'imprimerie	67 979 $	14 956 $	22 261 $
Avantages sociaux	14 955	3 293	3 816
Déplacements	400	90	20
Matériel - photocopie	136 000	30 600	20 111
Articles de bureau	45 000	10 122	7 313
Location d'équipement	10 000	2 250	534
Amortissement de l'équipement	6 500	1 380	1 379
Entretien de l'équipement	9 000	2 022	2 580
Timbres - messageries	75 000	16 872	15 131
Taxe de vente	15 000	3 372	-
Loyer	13 437	3 276	3 276
Téléphone	3 500	786	912
Dépenses de bureau	7 500	1 686	4 990
	404 271 $	90 705 $	82 323 $
Facturation	350 000	78 750	76 503
	54 271 $	11 955 $	5 820 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE IMMEUBLE MONTRÉAL	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
7 1/2 employé-e-s entretien	540 300 $	118 865 $	153 941 $
Avantages sociaux	118 866	26 146	32 988
Déplacements	10 000	2 250	5 617
Électricité	350 000	87 000	83 211
Entretien	430 000	99 900	79 180
Honoraires professionnels	15 000	3 372	8 336
Assurances	50 000	12 300	11 729
Intérêts	945 000	222 600	250 856
Taxes	440 000	110 100	116 489
Loyer	30 276	7 998	8 598
Téléphone	6 000	1 350	1 352
Dépenses diverses	7 500	1 686	86
Amortissement de l'immeuble	250 000	62 520	60 373
Amortissement de l'outillage	30 000	6 900	2 869
Amortissement du stationnement	20 000	6 000	5 614
	3 242 942 $	768 987 $	821 239 $
Location de salles	100 000	22 500	30 340
Loyers bureaux	3 260 000	774 000	827 336
Location stationnement	27 000	6 750	(657)
	3 387 000 $	803 250 $	857 019 $
	(144 058)$	(34 263)$	(35 780)$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE IMMEUBLE QUÉBEC	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires			
4 1/2 employé-e-s entretien	334 126 $	73 506 $	84 392 $
Avantages sociaux	73 508	16 171	18 629
Déplacements	2 000	450	875
Chauffage	50 000	13 752	8 702
Électricité	70 000	15 750	16 952
Entretien et réparations	189 000	51 972	19 246
Honoraires professionnels	15 000	3 372	40
Assurances	30 000	7 500	7 422
Intérêts	434 175	108 000	108 043
Taxes	125 000	28 122	32 349
Loyer	18 788	4 584	4 584
Téléphone	5 000	1 122	1 584
Dépenses diverses	5 000	1 122	(201)
Amortissement de l'immeuble	120 000	31 800	31 087
Amortissement de l'outillage	2 000	450	298
Amortissement du stationnement	10 000	2 250	1 071
	1 483 597 $	359 923 $	335 073 $
Location de salles	100 000	22 500	23 663
Loyers bureaux	1 300 000	292 500	302 488
Location du stationnement	10 000	2 250	-
	1 410 000 $	317 250 $	326 151 $
	73 597 $	42 673 $	8 922 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE IMMEUBLE FERNAND JOLICOEUR	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
1 employé-e	123 320 $	82 610 $	63 535 $
Avantages sociaux	27 286	18 175	18 773
Déplacements	1 000	280	1 186
Automobile	100	28	324
Électricité	68 205	23 205	17 879
Entretien	9 823	6 072	8 801
Assurances	13 112	3 102	4 948
Taxes	31 490	7 902	9 762
Téléphone	27 568	7 362	8 407
Dépenses de bureau	3 845	3 672	5 028
Dépenses diverses du restaurant	2 441	2 268	3 359
Dépenses diverses du Centre	5 459	5 286	2 334
Achats restauration	27 360	27 360	30 127
Amortissement de l'immeuble	7 260	7 260	7 586
Amortissement de l'équipement de l'outillage et du mobilier	2 964	2 964	3 006
Développement - promotion	37 541	24 207	14 181
	388 774 $	221 753 $	199 236 $
Location de salles	2 310	2 310	4 345
Location des chambres	50 754	50 754	51 284
Revenu du restaurant	64 716	64 716	58 509
Revenus divers	1 593	1 593	1 146
	119 373 $	119 373 $	115 284 $
	269 401 $	102 380 $	83 952 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE DE L'INFORMATION	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
1 directrice ou directeur			
4 conseillères-conseillers syndicaux	478 077 $	105 177 $	91 429 $
Avantages sociaux	105 177	23 138	23 740
Déplacements	45 000	10 122	8 025
Automobile	85 000	19 122	11 132
Loyer	95 942	23 400	23 400
Téléphone	27 000	6 072	4 700
Informatique	16 800	3 780	-
Dépenses de bureau	22 000	4 950	6 621
Publications régulières	250 000	45 000	64 835
Divers	25 000	5 622	9 757
	1 149 996 $	246 383 $	243 639 $

SERVICE DE RECHERCHE	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
6 conseillères-conseillers syndicaux			
2 employé-e-s de bureau	631 584 $	138 946 $	133 412 $
Avantages sociaux	138 948	30 569	37 429
Déplacements	50 000	11 250	4 012
Automobile	100 000	22 500	18 630
Loyer	108 900	26 562	26 562
Téléphone	27 000	6 072	6 038
Informatique	38 800	8 730	2 728
Dépenses de bureau	60 000	13 500	14 049
Études et travaux spéciaux	65 000	14 622	30 133
	1 220 232 $	272 751 $	272 993 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE DE DOCUMENTATION	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
1 conseillère-conseiller syndical			
2 employé-e-s de bureau	212 625 $	46 778 $	30 868 $
Avantages sociaux	46 777	10 291	7 646
Déplacements	3 400	762	-
Loyer	170 940	38 460	45 390
Téléphone	8 000	1 800	1 063
Dépenses de bureau	30 000	6 750	1 267
Abonnements et documentation	35 000	7 872	4 035
Librairie	120 000	27 000	51 723
Publicité	5 000	1 122	-
	631 742 $	140 835 $	141 992 $
Vente de librairie	160 000	36 000	49 238
	471 742 $	104 835 $	92 754 $

SERVICE DU GÉNIE INDUSTRIEL	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
3 conseillères-conseillers syndicaux			
1 employé-e de bureau	315 832 $	69 482 $	74 157 $
Avantages sociaux	69 483	15 287	13 053
Déplacements	22 010	4 950	3 358
Automobile	27 440	6 174	8 607
Loyer	61 161	14 916	14 916
Téléphone	18 000	4 050	4 136
Informatique	15 000	3 372	-
Dépenses de bureau	38 000	8 550	3 956
Budget de fonctionnement	40 000	9 000	19 043
	606 926 $	135 781 $	141 226 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE JURIDIQUE	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
13 conseillères-conseillers juridiques			
8 1/2 employé-e-s de bureau	1 835 873 $	403 893 $	388 152 $
Avantages sociaux	403 892	88 856	89 072
Déplacements	160 000	36 000	27 425
Automobile	245 000	55 122	45 036
Loyer	246 803	60 198	60 438
Téléphone	95 000	21 372	26 503
Informatique	84 000	18 900	6 883
Dépenses de bureau	200 000	45 000	50 556
Honoraires extérieurs	500 000	112 500	196 034
Mémoire - huissiers	100 000	22 500	50 495
Documentation	20 000	4 500	2 720
	3 890 568 $	868 841 $	943 314 $
Facturation	2 330 000	524 250	558 949
	1 560 568 $	344 591 $	384 365 $

SERVICE DE LA CONDITION FÉMININE			
Salaires:			
1 conseillère-conseiller syndical			
1 employé-e de bureau	150 583 $	33 127 $	34 908 $
Avantages sociaux	33 128	7 287	8 681
Déplacements	12 270	2 760	1 608
Automobile	18 687	4 200	2 801
Loyer	34 292	8 364	8 364
Téléphone	9 000	2 022	1 655
Informatique	2 000	450	320
Dépenses de bureau	22 500	5 064	6 445
Budget de fonctionnement:			
Fête du 8 mars	51 500	25 750	34 611
Comité et travaux spéciaux	150 000	33 750	42 103
	483 960 $	122 774 $	141 496 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE D'ORGANISATION	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
16 conseillères-conseillers syndicaux			
6 employé-e-s de bureau	1 679 752 $	369 545 $	359 077 $
Avantages sociaux	369 545	81 299	89 880
Déplacements	160 920	36 204	35 173
Automobile	248 992	56 022	66 873
Loyer	198 043	44 562	49 023
Téléphone	88 000	19 800	19 517
Informatique	10 800	2 430	1 047
Dépenses de bureau	200 000	45 000	33 301
Autres dépenses	100 000	22 500	27 910
	3 056 052 $	677 362 $	681 801 $

SERVICE DE FORMATION			
Salaires:			
4 conseillères-conseillers syndicaux	428 404 $	94 248 $	85 734 $
1 1/2 employé-e-s de bureau			
Avantages sociaux	94 249	20 734	22 120
Déplacements	49 410	11 118	13 048
Automobile	86 908	19 554	14 228
Loyer	87 376	21 306	19 608
Téléphone	37 000	8 322	6 755
Informatique	7 000	1 572	-
Dépenses de bureau	33 000	7 422	5 340
Autres dépenses	55 000	12 372	35 908
	878 347 $	196 648 $	202 741 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

ENTENTES DE SERVICES	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
SECTEUR CONSTRUCTION			
Salaires:			
23 conseillères-conseillers syndicaux			
9 1/2 employé-e-s de bureau	2 528 671 $	556 308 $	570 446 $
Avantages sociaux	556 307	122 389	134 051
Déplacements	325 750	73 296	89 267
Automobile	455 862	102 570	127 685
Loyer	293 335	66 000	85 286
Téléphone	240 000	54 000	63 181
Informatique	60 000	13 500	13 185
Dépenses de bureau	170 000	38 250	44 751
Formation de militantes et militants	25 000	5 622	1 078
Réunions et comités	190 000	42 750	28 648
Remboursement d'ententes et de dettes	505 000	126 246	125 232
Abonnements et documentation	12 000	2 700	3 627
Frais légaux	25 000	5 622	6 204
Autres dépenses	25 000	19 122	5 153
Per capita - CSN 10,10%	612 868	150 995	149 003
Per capita - conseils centraux	176 250	43 265	49 032
Publication	60 000	13 500	12 771
Assurances	115 000	28 752	40 000
Délégations	25 000	5 622	10 564
Agenda - publicité	60 000	-	-
	6 461 043 $	1 470 509 $	1 559 164 $
REVENUS			
Per capita	6 068 000	1 495 000	1 571 274
Péréquation	100 000	24 996	24 996
Divers	110 000	27 498	21 709
	6 278 000 $	1 547 494 $	1 617 979 $
	183 043 $	(76 985)$	(58 815)$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

ENTENTES DE SERVICES	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
SYNDICATS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC			
Salaires:			
1 conseillère-conseiller syndical	10 072 $	10 072 $	15 122 $
Avantages sociaux	2 215	2 215	4 599
Déplacements	7 780	7 780	8 870
Automobile	2 658	2 658	3 916
Loyer	850	850	1 698
Téléphone	658	658	955
Dépenses de bureau	310	310	548
Frais légaux	10 000	10 000	5 720
Autres dépenses	1 000	1 000	-
	35 543 $	35 543 $	41 428 $
REVENU			
Per capita	13 000	13 000	26 526
	22 543 $	22 543 $	14 902 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

RÉCAPITULATION DE CERTAINES DÉPENSES DE SERVICE

	Salaires	Avantages sociaux	Déplacements	Automobile	Loyer	Téléphone	Dépenses de bureau
Services régionaux	920 573 $	224 836 $	119 923 $	133 951 $	116 565 $	82 142 $	54 177 $
Exécutif et personnel d'appui	253 255	66 274	86 212	41 919	56 532	26 430	23 988
Service du personnel	53 418	13 246	1 987	4 322	14 094	2 406	10 777
Service de la comptabilité	145 468	35 952	3 259	3 941	29 526	3 682	23 221
Service informatique	20 146	3 814	1 798	194	5 508	1 219	2 814
Contrôleure ou contrôleur	17 791	4 700	1 448	3 891	1 698	522	780
Service de la vérificaton	104 252	25 606	4 934	9 924	15 528	3 944	3 957
Service de téléphone et télécommunications	63 703	14 609	92	-	10 404	-	777
Service courrier-expédition	71 921	17 072	1 495	2 682	37 500	2 177	612
Service des impressions, Montréal	143 910	28 639	4 487	-	44 988	1 563	3 092
Service des impressions, Québec	22 261	3 816	20	-	3 276	912	4 990
Service immeuble, Montréal	153 941	32 988	5 617	-	8 598	1 352	-
Service immeuble, Québec	84 392	18 629	875	-	4 584	1 584	-
Centre de formation Fernand Jolicoeur	63 535	18 773	1 186	324	-	8 407	5 028
Service de l'information	91 429	23 740	8 025	11 132	23 400	4 700	6 621
Service de recherche	133 412	37 429	4 012	18 630	26 562	6 038	14 049
Service de documentation	30 868	7 646	-	-	45 390	1 063	1 267
Service du génie industriel	74 157	13 053	3 358	8 607	14 916	4 136	3 956
Service juridique	388 152	89 072	27 425	45 036	60 438	26 503	50 556
Service de la condition féminine	34 908	8 681	1 608	2 801	8 364	1 655	6 445
Service d'organisation	359 077	89 880	35 173	66 873	49 023	19 517	33 301
Service de formation	85 734	22 120	13 048	14 228	19 608	6 755	5 340
Secteur construction	570 446	134 051	89 267	127 685	85 286	63 181	44 751
Syndicats à l'extérieur du Québec	15 122	4 599	8 870	3 916	1 698	955	548
	3 901 871 $	939 225 $	424 119 $	500 056 $	683 486 $	270 843 $	301 047 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

DÉPENSES DIVERSES D'ORGANISATION ET DE CONSOLIDATION

	Organisation	Audition avant accréditation	Négociation	Consolidation	Assistance au congrès de la CSN
F N S B B	- $	- $	- $	394 $	- $
Fédération du commerce	24 534	2 167	39 937	1 379	7 149
F N E E Q	8 074	181	1 052	-	200
F P P S C Q	70	-	-	-	-
Fédération de la métallurgie	11 076	1 512	7 411	5 408	695
F T P F	3 897	-	13 117	10 357	1 955
F A S	15 195	1 234	21 564	5 020	1 996
F E E S P	24 469	1 503	5 561	1 124	1 000
F N C	3 919	2 169	196	1 224	460
Vidéo	12 634	-	-	-	-
Personnel spécial	96 153	-	-	-	-
Campagne secteur public	243	-	-	-	-
	200 264 $	8 766 $	88 838 $	24 906 $	13 455 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

DÉBITEURS:

FÉDÉRATIONS

Fédération du commerce Inc.	18 942 $
Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec	76 170
Fédération des professionnelles et professionnels salarié-e-s et des cadres du Québec	7 228
Fédération de la métallurgie	37 764
Fédération des travailleurs du papier et de la forêt	74 800
Fédération des affaires sociales	125 797
Fédération des employées et employés de services publics	55 536
Fédération nationale des communications	28 204
Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois Inc.	152 629
	577 070 $

CONSEILS CENTRAUX

Conseil Central du Sud-Ouest Québécois	2 422 $
Conseil Central des syndicats nationaux de l'Outaouais	3 402
Conseil Central des syndicats nationaux des Laurentides	2 629
Conseil Central de Montréal	58 037
Conseil Central des syndicats nationaux du Nord-Ouest Québécois	8 207
Conseil Central des syndicats nationaux de Québec	9 450
Conseil Central des syndicats nationaux de Sorel	1 445
Conseil Central des syndicats nationaux de Drummondville	6 327
Conseil Central des syndicats nationaux de Thetford-Mines	1 861
Conseil Central de la région Richelieu-Yamaska	1 662
Soldes inférieurs à 1 000$	3 178
	98 620 $

SYNDICATS

Syndicat de la construction région Richelieu-Yamaska	10 429
Soldes inférieurs à 10 000$	3 080
	13 509 $

AUTRES COMPTES

Avances à des salarié-e-s et petites caisses	99 773 $
Fédération des travailleurs du Québec	59 361
Club social des syndicalistes Inc.	73 764
Intersyndicale du 8 mars	11 769
Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CSN	20 309
Subvention CSST	14 155
Rachat de services passés	18 224
Coopérative de production SCOPEM	17 385
Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal	19 374
À recevoir du programme gouvernemental syndical	24 745
Soldes inférieurs à 10 000$	207 426
	566 285 $
	1 255 484 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

ARRÉRAGES DE TAXE PER CAPITA

MONTANTS DUS PAR LES SYNDICATS

		Estimé à recevoir à court terme
Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois Inc. (entente Baie James)	59 385 $	- $
Syndicat des chauffeurs de la Commission de transport de Ville de Laval	16 071	9 000
Syndicat national des travailleurs en construction de la Vallée Outaouais	3 237	3 000
Syndicat national de la construction des Laurentides	41 726	2 000
Syndicat des opérateurs d'équipement lourd, section 747	13 642	13 642
Syndicat des employés de Daily Freight	1 300	780
Syndicat des travailleurs de la construction du Saguenay-Lac St-Jean	1 950	-
Syndicat national de l'alimentation au détail de Montréal	18 365	9 360
Syndicat national des employés des usines de pêcherie de Newport	5 327	-
Syndicat des professeurs de l'Université du Québec	549 945	88 000
Syndicat des employés de garages de Granby	2 668	-
Syndicat des travailleurs de Foresteel	1 426	600
Syndicat des salariés de Résidence Christophe-Colomb	8 550	5 700
Rassemblement des employés, techniciens, ambulanciers du Québec	24 535	-
Syndicat national de services hospitaliers de Québec Inc.	18 010	-
Syndicat des travailleurs de Partagec	4 159	4 159
Syndicat des employés Centre d'accueil de la Baie	1 763	1 080
Syndicat des employés Hôpital Charles-Lemoyne	80 720	11 700
Syndicat des employés de l'Hôtel-Dieu Sacré-Coeur	8 429	-
Syndicat interprofessionnel de l'Hydro-Québec de Manicouagan	12 786	-
Syndicat des gardiens de sécurité de la Baie James	8 089	-
Syndicat des employés de Surentec	1 629	-
The Canadian Union of Base Metal Workers Manitouwadge	50 385	-
Syndicat des travailleurs en garderies de Montréal	3 540	3 540
Syndicat des travailleurs du Holiday Inn Richelieu	1 459	720
Syndicat des travailleurs Resto	2 400	1 200
Syndicat des travailleuses et travailleurs du Ramada Inn (Centre-Ville)	1 200	1 200
Syndicat des travailleurs du Holiday Inn Ste-Foy	4 326	-
Syndicat des travailleurs Restaurants St-Hubert	(2 088)	-
Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon	35 955	-
Syndicat national des employés de bureau de Marine Ind.	20 055	-
Syndicat national des ouvriers des chantiers maritimes de Sorel	125 003	19 200
Soldes inférieurs à 1 000$	2 595	2 334
	1 128 542 $	177 215 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

ARRÉRAGES DE TAXE PER CAPITA (suite)

MONTANTS DUS PAR LES SYNDICATS

SYNDICATS DÉSAFFILIÉS OU ENTREPRISES FERMÉES		Estimé à recevoir à court terme
Syndicat de la construction Côte-Nord	9 199 $	- $
Syndicat de l'alimentation au détail de Québec	7 789	-
Syndicat de la Société des alcools du Québec	16 569	-
Syndicat de la musique du Québec	5 035	-
Syndicat des chauffeurs du Transport Provincial	1 912	-
Syndicat des employés municipaux de Laval	5 904	-
Newfoundland Brewery Employees Union	2 445	-
Syndicat des contremaîtres municipaux de Montréal	11 623	-
Syndicat des employés du textile de Sherbrooke	4 002	-
Syndicat des travailleurs en information de la Mauricie CJTR	1 689	-
Soldes inférieurs à 1 000$	1 559	
	67 726 $	- $
TOTAL DES ARRÉRAGES DE TAXE PER CAPITA À RECEVOIR	1 196 268 $	177 215 $
MONTANT DÛ AU FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE	613 985	99 878
	582 283 $	77 337 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RÉSULTATS

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

REVENUS	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Per capita	26 591 533 $	6 372 459 $	6 053 608 $
Intérêts	2 000 000	499 998	687 331
Divers	5 000	1 122	16 566
	28 596 533 $	6 873 579 $	6 757 505 $
DÉPENSES			
Prestations de grèves - p.60 à 62	18 050 240 $	4 512 600 $	1 724 123 $
Prestations de congédiements	275 000	68 760	72 941
Allocations aux syndicats pour dépenses de grèves - p.60 à 62	650 000	162 600	94 289
Allocations aux travailleuses et travailleurs accidentés	325 000	81 300	11 949
Dépenses de fermetures - p.63	225 000	56 250	34 270
Dépenses de congédiements	350 000	87 600	79 458
Appui à la négociation - p.55	9 345 604	3 358 949	3 207 384
Comptabilité - p.58	257 534	57 111	57 298
Assurances	65 000	14 622	15 463
	29 543 378 $	8 399 792 $	5 297 175 $
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(946 845)$	(1 526 213)$	1 460 330 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RÉSERVE DE PRESTATIONS ACCUMULÉES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

	31 août 1986	28 février 1986
SOLDE AU DÉBUT	7 457 000 $	7 037 000 $
VIREMENT PROVENANT DES REVENUS ACCUMULÉS DU FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE	5 560 000	420 000
SOLDE À LA FIN	13 017 000 $	7 457 000 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

REVENUS ACCUMULÉS

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SOLDE AU DÉBUT	31 août 1986	28 février 1986
Déjà établi	12 804 855 $	6 835 128 $
Redressement affecté à l'exercice antérieur (note 2)	(1 162)	135 913
Redressé	12 803 693	6 971 041
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 460 330	6 253 814
	14 264 023	13 224 855
VIREMENT À LA RÉSERVE DE PRESTATIONS ACCUMULÉES	(5 560 000)	(420 000)
SOLDE À LA FIN	8 704 023 $	12 804 855 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BILAN

31 AOÛT 1986

A C T I F	31 août 1986	28 février 1986
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (note 3)	2 803 436 $	2 171 079 $
Dépôts à terme	14 634 000	14 945 000
Intérêts courus à recevoir	619 420	444 890
Taxe per capita à recevoir, estimé	2 240 267	2 285 030
Cotisations volontaires à recevoir	750	750
Arrérages de taxe per capita à recevoir, estimé des encaissements à court terme	99 878	98 369
Frais reportés et dépôts sur causes judiciaires	18 163	2 600
À recevoir du Fonds de soutien extraordinaire	214 284	-
	20 630 198	19 947 718
PLACEMENT (note 4)	6 810	6 810
ARRÉRAGES DE TAXE PER CAPITA À RECEVOIR (note 5)	261 040	94 147
AVANCE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (note 6)	1 509 152	1 509 152
	22 407 200 $	21 557 827 $

PASSIF	31 août 1986	28 février 1986
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 7)	686 177 $	1 295 972 $
AVOIR		
RÉSERVE DE PRESTATIONS ACCUMULÉES (note 8)	13 017 000	7 457 000
REVENUS ACCUMULÉS	8 704 023	12 804 855
	21 721 023	20 261 855
	22 407 200 $	21 557 827 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

1. EXISTENCE ET RÔLE DU FONDS

Le Fonds de défense professionnelle de la CSN est une caisse spéciale constituée pour venir en aide à des travailleuses et travailleurs et à des organismes affiliés à la CSN suite à des difficultés dues à une grève, lock-out, congédiement, organisation, et pour assumer la responsabilité financière des frais et honoraires découlant de procédures judiciaires.

2. REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Les états financiers de l'exercice 1984 ont été redressés pour tenir compte des corrections suivantes:

Annulation de chèques en circulation concernant les prestations de grèves se rapportant à l'exercice antérieur	14 943 $
Revenus divers se rapportant à l'exercice antérieur	146
Dépenses diverses se rapportant à l'exercice antérieur	(16 251)
	(1 162)$

3. ENCAISSE

Du montant de l'encaisse totale une somme de 2 003 764$ rapporte 2% d'intérêt dans un compte spécial constitutant un mécanisme de fixation du taux pour un emprunt contracté par le Budget de fonctionnement.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

4. PLACEMENT, au coût	31 août 1986	28 février 1986
Obligations		
Les Placements collectifs, 1 301,111 unités (1984, 1 233,950 unités)	6 810 $	6 810 $
Valeur approximative du marché	25 195 $	25 524 $

5. ARRÉRAGES DE TAXE PER CAPITA À RECEVOIR

Montant à recevoir - p. 43 & 44	613 985 $	445 583 $
Provision pour créances douteuses	253 067	253 067
	360 918	192 516
Estimé des encaissements à court terme	99 878	98 369
	261 040 $	94 147 $

6. AVANCE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Solde de perception au 31 décembre 1972 et prêt, sans intérêt, à long terme	2 577 175 $	2 577 175 $
Remboursement de la dette	(1 068 023)	(1 068 023)
	1 509 152 $	1 509 152 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS	31 août 1986	28 février 1986
Fournisseurs et autres	269 744 $	276 197 $
Vacances et salaires à payer	86 644	246 834
Montant dû au Soutien extraordinaire	-	173 174
Solde de perception courant dû au Budget de fonctionnement	329 789	599 767
	686 177 $	1 295 972 $

8. RÉSERVE DE PRESTATIONS ACCUMULÉES

En vertu d'une résolution adoptée lors du 53e congrès, il fut résolu de créer, à même les revenus accumulés, une réserve de prestations accumulées correspondant à un montant équivalent au paiement d'environ 150 000 prestations de grèves. Pour l'exercice financier terminé le 31 août 1986 un montant de 5 560 000$ a été viré à ce compte augmentant la réserve accumulée à 13 017 000$.

9. ÉVENTUALITÉS

Plusieurs poursuites au montant total approximatif de 35 180 250$ ont été intentées contre des individus, des syndicats et la Confédération des syndicats nationaux. De l'avis de la Confédération des syndicats nationaux, ces réclamations sont sans fondement et, conséquemment, aucun montant concernant ces poursuites n'est inscrit aux états financiers. Si des règlements devaient intervenir dans le cas de certaines réclamations, les dépenses seraient comptabilisées au cours de l'exercice financier durant lequel elles seraient encourues.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

APPUI À LA NÉGOCIATION	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Coordination générale des négociations travaux inter-fédérations - p.56	637 651 $	145 543 $	151 909 $
Service des grèves - p.57	1 094 645	372 324	401 561
Frais légaux - p.60 à 62	950 000	213 750	260 684
Contribution à Nouvelles CSN	250 000	45 000	64 835
Autres dépenses de fonctionnement - p.59	2 200 000	753 750	838 672
NÉGOCIATIONS REGROUPÉES			
Privé			
Personnel affecté aux grèves	317 100	152 441	209 904
Publicité préventive - p.60 à 62	250 000	56 250	39 343
Réunions de coordination	75 000	16 872	29 668
Sessions formation militantes et militants	50 000	11 250	8 180
Public			
Personnel affecté aux grèves - p.57	1 785 687	893 268	646 008
Publicité préventive - p.60 à 62	800 000	402 000	278 407
Réunions de coordination	65 000	32 400	53 274
Sessions formation militantes et militants	25 000	12 600	5 022
NÉGOCIATIONS LOCALES			
Personnel affecté aux grèves	245 521	116 501	149 775
Publicité préventive - p.60 à 62	250 000	56 250	35 075
Sessions formation de militantes et militants	350 000	78 750	35 067
	9 345 604 $	3 358 949 $	3 207 384 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

COORDINATION GÉNÉRALE NÉGOCIATION TRAVAUX INTERFÉDÉRATIONS	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires: 3 conseillères-conseillers syndicaux 1 employé-e de bureau	294 889 $	64 877 $	42 913 $
Avantages sociaux	64 875	14 274	11 770
Déplacements	36 010	8 100	5 925
Automobile	56 061	12 612	8 005
Loyer	36 616	8 238	7 579
Téléphone	15 000	3 372	1 517
Informatique	19 200	4 320	-
Dépenses de bureau	20 000	4 500	2 579
Budget de fonctionnement et de recherche	95 000	25 250	71 621
	637 651 $	145 543 $	151 909 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SERVICE DES GRÈVES	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires: 5 conseillères-conseillers syndicaux 1 1/2 employé-e-s de bureau	618 851 $	215 346 $	203 451 $
Avantages sociaux	136 147	47 376	48 389
Déplacements	74 177	23 781	48 182
Automobile	112 884	36 903	46 275
Loyer	88 950	28 518	27 848
Téléphone	33 595	10 770	16 343
Dépenses de bureau	30 041	9 630	11 073
	1 094 645 $	372 324 $	401 561 $

SECTEUR PUBLIC

PERSONNEL AFFECTÉ AUX GRÈVES			
Salaires	874 833 $	437 400 $	348 183 $
Avantages sociaux	192 463	96 228	85 680
Déplacements	113 365	56 700	45 167
Automobile	177 526	88 800	60 247
Loyer	100 000	50 100	37 469
Téléphone	40 000	20 100	18 014
Dépenses de bureau	82 500	41 250	24 230
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Recherche	100 000	50 100	14 479
Traitement informatique	65 000	32 490	11 939
Abonnement et documentation	40 000	20 100	600
	1 785 687 $	893 268 $	646 008 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

COMPTABILITÉ	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Salaires:			
2 employé-e-s de bureau	135 959 $	29 912 $	27 197 $
Avantages sociaux	29 910	6 577	6 515
Déplacements	800	180	712
Loyer	13 865	3 120	3 396
Téléphone	6 000	1 350	514
Informatique	25 000	5 622	9 466
Dépenses de bureau	18 000	4 050	4 865
Frais de caisse	16 000	3 600	1 633
Vérification des livres	12 000	2 700	3 000
	257 534 $	57 111 $	57 298 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Campagnes spéciales:			
Front commun assistés sociaux	5 000 $	5 000 $	5 495 $
Campagne pour la paix	148 650	40 000	34 752
Perspectives de travail auprès des jeunes	92 785	60 000	56 862
Québec Vert	72 946	40 000	13 502
Manifestation des retraités	7 552	7 552	8 588
Coordination CSN pour la défense des malades et accidenté-e-s du travail	466 403	175 000	172 770
Commission Rochon	189 750	125 000	128 435
Syndicats garderie	13 815	13 815	15 526
Chantiers maritimes Lauzon	14 600	14 600	14 600
Syndicat de Servaas	2 346	2 346	8 932
Syndicat Radio-Québec	12 600	12 600	23
Syndicat Manoir Richelieu	65 000	55 000	57 412
Syndicat CHRO	19 000	19 000	466
Manifestation contre l'apartheid	-	-	1 250
Semaine santé-sécurité	86 400	4 000	3 405
Boycottage Classic Book Shop	22 009	5 000	-
Coalition québécoise droit à l'avortement	2 000	2 000	-
Solicarité populaire Québec	6 000	6 000	-
Libre-échange	222 000	1 000	-
Privatisation - déréglementation - rôle de l'état	330 450	1 000	-
	1 779 306 $	588 913 $	522 018 $
Autres dépenses - p.60 à 62	420 694	164 837	316 654
	2 200 000 $	753 750 $	838 672 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

SECTEUR CONSTRUCTION	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Autres dépenses de fonct.	Frais légaux
Publicité	$	39 343 $		$	$
Soldes inférieurs à 1 000$	974			184	2 549
	974 $	39 343 $	- $	184 $	2 549 $

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Autres dépenses de fonct.	Frais légaux
Syndicat des e. commerce de la Côte-Nord	184 501 $	$	8 464 $	13 069 $	4 113 $
Syndicat t. Rôtisserie St-Hubert	12 039				
Syndicat e. de Classic Book Shop	38 758		7 389	22 466	
Syndicat t. de Blue Bonnets	36 320		3 040	1 622	
Syndicat t. Holiday Inn Centre-Ville	18 411		1 648		
Syndicat t. de la Rive-Sud	2 217				
Syndicat t. Caisse populaire Ancienne-Lorette	27 808		1 190		1 686
Syndicat t. Alex Couture	13 378				
Syndicat e. Auberge des Gouverneurs de Rimouski	5 331			2 431	1 515
Syndicat e. commis-comptables d'Alma	49 355		2 904	3 713	
Syndicat e. magasins de Chicoutimi	115 667		5 940	7 338	2 428
Syndicat e. commis de bureau du comté Lapointe	242 135		8 798	10 079	
Syndicat t. de Steinberg de Shawinigan	85 372		3 304	4 027	1 408
Syndicat t. du Manoir Richelieu		4 117		9 551	32 255
Syndicat e. Boulangeries et pâtisseries du Saguenay				1 000	
Syndicat t. du Marché Les Chûtes				1 080	
Syndicat t. des magasins Provigo de Sept-Iles				3 200	2 216
Syndicat e. Celanese					3 251
Syndicat e. pêcheries de Newport					1 868
Syndicat e. Coop. Assurance-vie					1 000
Syndicat e. des coopérants					5 225
Syndicat t. des épiciers unis Métro-Richelieu					4 155
Syndicat t. Thibault et Frères					2 372
Association e. Restaurant La Fleur d'oranger					7 299
Syndicat t. Le Baron					3 150
Soldes inférieurs à 1 000$	726	4 187	3 860	7 155	6 967
	832 018 $	8 304 $	46 537 $	86 731 $	80 928 $

FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES DU QUÉBEC	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Autres dépenses de fonct.	Frais légaux
Syndicat des chargés de cours UQTR				$	1 181 $
Soldes inférieurs à 1 000$				900	
				900 $	1 181 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

FÉDÉRATION DE LA MÉTALLURGIE	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Autres dépenses de fonct.	Frais légaux
Syndicat e. de la Société canadienne des métaux Reynold	210 241 $	4 126 $	6 208 $	2 699 $	4 494 $
Syndicat e. de Sylvania	394 139	1 519	10 176	1 912	1 848
Syndicat t. de Monsieur Muffler	6 605				
Syndicat s. de Ventilateur Victoria	3 612				1 547
Syndicat t. Mine Noranda		1 740			
Syndicat t. Chantier naval de Lauzon		1 850			
Syndicat e. des industries Normet			1 405		
Syndicat e. de Servaas				2 043	
Syndicat e. de bureau Marine Ind. Sorel				3 561	
Syndicat national ouvriers chantiers maritimes de Sorel				9 360	12 161
Syndicat t. produits hydrauliques de Varennes				2 538	
Syndicat e. de Vic Métal				3 280	2 869
Syndicat e. de garage de Drummondville					1 650
Syndicat e. de garage de Lasalle Taxi					2 646
Association des e. d'Hydraulique					4 626
Syndicat e. entretien d'édifices					1 940
Syndicat nat. des industries métallurgiques de Sorel					3 345
Syndicat nat. e. automobile de la région de Victoriaville					1 044
Soldes inférieurs à 1 000$	1 788	1 706	1 733	2 564	5 563
	616 385 $	10 941 $	19 522 $	27 957 $	43 733 $

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU PAPIER ET DE LA FORÊT	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Autres dépenses de fonct.	Frais légaux
Syndicat t. de Monarch	1 787 $		$	$	$
Syndicat t. sciage de Kamouraska	17 987				3 069
Syndicat t. de l'Ami Ski	17 227		2 219	1 097	2 845
Syndicat e. salarié de Cofeg	31 904		1 404	1 747	
Syndicat nat. pulpe et papier de Kénogami			1 744		
Syndicat t. forestier de Camil Richard				70 000	
Syndicat t. pâtes et papier de Clermont					1 238
Syndicat e. de Rexfor					11 411
Syndicat e. de la scierie d'Escourt					1 840
Soldes inférieurs à 1 000$		1 047	2 615	1 295	2 763
	68 905 $	1 047 $	7 982 $	74 139 $	23 166 $

FÉDÉRATION DES AFFAIRES SOCIALES	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Autres dépenses de fonct.	Frais légaux
Syndicat t. garderie de l'Outaouais	6 222 $	$	2 804 $	$	$
Syndicat t. de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus		1 830			
Syndicat e. de l'Hôtel-Dieu de Sorel		2 513			
R E T A R S		1 931			6 794
Syndicat des garderies de Montréal				1 548	
Syndicat e. C H Robert Giffard & Annexes				11 500	
Syndicat e. de l'Hôpital de St-Ferdinand				37 524	10 989
Syndicat t. ambulances routières Beauharnois-Soulanges					1 953
Syndicat t. de la Santé					1 047
Syndicat national e. de Hôpital Charles Lemoyne					6 275
R E T A Q					19 044
Syndicat nat. s. Hôpital Youville Sherbrooke					4 125
Fédération		2 375		1 500	
Soldes inférieurs à 1 000$		2 448	984	2 265	4 911
	6 222 $	11 097 $	3 788 $	54 337 $	55 138 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Autres dépenses de fonct.	Frais légaux
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS					
Syndicat e. municipaux de Beauharnois	13 489 $	$	2 921 $	$	$
Syndicat nat.e. municipaux de Cowansville	37 864		2 911	2 000	1 427
Syndicat nat.e. Commission scol. Région de l'Outaouais	3 746				
Syndicat e. Autobus Terrebonne	33 165				
Syndicat e. de la Commission Transport de la Rive-Sud	10 142		3 042		1 110
Syndicat e. de la Gare Centrale	16 724		2 804		5 805
Syndicat des chauffeurs de Murray Hill		1 521		1 551	
Syndicat e. Comm. scol. du Grand Portage		1 500			
Syndicat e. de bureau du CEGEP St-Laurent					1 120
Syndicat e. de la Société des enfants infirmes du Québec (ambulance)					1 461
Syndicat e. de la Ville de St-Hyacinthe					1 260
Soldes inférieurs à 1 000$		1 913	1 202	3 082	3 340
	115 130 $	4 934 $	12 880 $	6 633 $	15 523 $
FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS					
Syndicat e. STCF - Cable TV	29 666 $	$	1 424 $	$	$
Syndicat t. de Québec Photo	54 823		2 156	1 592	
Syndicat des journalistes de Radio-Canada		1 137			
Syndicat e. de Magasins de Direct Film		3 953		11 860	
Soldes inférieurs à 1 000$		916		445	890
	84 489 $	6 006 $	3 580 $	13 897 $	890 $
AUTRES DÉPENSES					
Négociations 1982				$	4 232 $
Robin Hood, fusillade 1977					3 208
Dossier relatif à la Loi 37					28 526
Bulletin de liaison et autres CCNSP		271 153			
Expédition demande de 10$ de solidarité				8 875	
Équipement technique				2 677	
Pancartes, posters et macarons				33 643	
Manuel de mobilisation				3 368	
Réunions de coordination				2 597	
Divers				716	1 610
	- $	271 153 $	- $	51 876 $	37 576 $
	1 724 123 $	352 825 $	94 289 $	316 654 $	260 684 $

Négociations regroupées - public	278 407 $
Négociations regroupées - privé	39 343
Négociations locales	35 075
	352 825 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

DÉPENSES DE FERMETURES	Allocations
Syndicat des employés de l'Industrie du bois de Price	1 351 $
Syndicat des travailleurs du Manoir Richelieu	1 726
Syndicat des travailleurs chaussures Grand-Mère	5 190
Syndicat national des employés Raffinerie de sucre de St-Hilaire	1 222
Syndicat des employés Commission des droits de la personne	7 198
Syndicat des travailleurs des carbures de Shawinigan	4 769
Syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Sorel	2 813
Syndicat des travailleurs en amiante Asbestos	3 367
Syndicat des travailleurs Mine nationale	1 408
Syndicat général des employés de Radio-Québec	1 233
Soldes inférieurs à 1 000$	3 993
	34 270 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

RÉSULTATS

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

REVENUS	Budget 1986-1988	Budget 6 mois	Réel 6 mois
Per capita	4 200 000 $	959 007 $	938 058 $
Intérêts	20 000	4 980	14
	4 220 000 $	963 987 $	938 072 $
DÉPENSES			
Contribution au Budget de fonctionnement	2 626 676 $	656 664 $	657 664 $
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 593 324 $	307 323 $	280 408 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

REVENUS ACCUMULÉS

EXERCICE DE 6 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

	31 août 1986	28 février 1986
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	38 543 $	18 358 $
Redressement affecté à l'exercice antérieur	-	20 185
Redressé	38 543	38 543
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	280 408	-
SOLDE À LA FIN	318 951 $	38 543 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

BILAN

31 AOÛT 1986

A C T I F	31 août 1986	28 février 1986
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	48 089 $	2 062 $
Montant à recevoir du Fonds de défense professionnelle	-	173 174
Taxe per capita à recevoir, estimé	358 849	339 346
Montant versé d'avance au budget de fonctionnement	126 297	-
	533 235 $	514 582 $

PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Montant dû au Budget de fonctionnement	-	476 039 $
Montant dû au FDP	214 284	-
AVOIR		
REVENUS ACCUMULÉS	318 951	38 543
	533 235 $	514 582 $

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 1986

1. EXISTENCE ET RÔLE DU SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

En vertu de l'article 55,10 des statuts et règlements de la Confédération des syndicats nationaux, la réserve pour soutien extraordinaire perçoit une cotisation de .053 pour cent.

En vertu de ces mêmes statuts et règlements, l'article 46 (a) accorde au Bureau confédéral le droit de transférer des crédits, à même les revenus accumulés, contre des postes budgéraires de dépenses.

Le Conseil confédéral peut également, d'après l'article 52,01 (k) des statuts et règlements de la Confédération des syndicats nationaux, approprier à même les revenus accumulés certains crédits additionnels mais temporaires, nécessaires à l'exécution du budget.



Soumis au Bureau confédéral des 20 et 21 novembre 1986
& au Conseil confédéral des 26,27 et 28 février 1987

Rapport du Comité de surveillance
pour l'exercice financier se terminant
le 31 août 1986

Le Comité s'est réuni les 13, 14, 17 et 18 novembre 1986.

Étaient présents: Jocelyn Durand, Rodolfo Valero et Sylvie Montambault.

Lors de ces réunions, nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Comité exécutif du Bureau confédéral et du Conseil confédéral. Nous avons aussi étudié les états financiers au 31 août 1986.

Le Comité a su apprécier la collaboration des salarié-e-s du service de la comptabilité et du service de la vérification, du comptable, du contrôleur et du trésorier.

Le Comité a fait l'analyse des bilans et états des résultats pour les budgets de fonctionnement, Fonds de défense professionnelle et Fonds de soutien extra-ordinaire.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les états financiers au budget de fonctionnement respectent dans l'ensemble les prévisions budgétaires votées par le congrès. Cependant, ils ne permettent aucun écart important de dépenses compte tenu de la tendance des revenus per capita.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT (suite)

Bilan

Le bilan du budget de fonctionnement nous présente une variation de l'avoir accumulé de 108 925$, soit 84 928$, due à l'excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice en cours et un montant de 23 997$ de dépenses applicables sur l'exercice antécédent.

Au niveau du poste "débiteur", la situation du Syndicat des professeurs de l'Université du Québec a nécessité l'intervention du service de la vérification ainsi que celle du trésorier; les discussions sont en cours. Référence page 43.

Au poste "immobilisations", (page 6 - note 9) on note une augmentation de 294 041$ suite aux rénovations de l'immeuble de Québec et à l'informatisation des services.

Marge de crédit

On constate une augmentation de la marge de crédit de 764 552$ pour la porter à 2 548 546$ expliquée en partie par les déboursés au congrès de 479 337$ et le paiement des vacances pour un montant d'environ 700 000$.

État des résultats

Revenus:

Une variation des revenus per capita de 304 878$ inférieurs aux prévisions qui s'explique par le taux moyen qui est moins élevé et par la négociation du secteur public en cours.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT (suite)

Dépenses:

Les postes suivants ont fait l'objet d'une attention particulière suite à leur écart par rapport aux montants budgétés:

- page 17, congrès - un écart de 104 337$;
- page 17, Fête du 1er mai - un écart de 15 915$;
- page 18, Comité de surveillance - un écart de 13 117$;
- page 28, Service des impressions Montréal - un écart de 24 128$;
- page 22, Exécutif et personnel d'appui - téléphone - un écart de 10 230$;
- page 33, Service de recherche - étude et travaux spéciaux - un écart de 15 511$;
- page 34, Service du génie industriel - budget de fonctionnement - un écart de 10 043$;
- page 35, Service de la condifion féminine - un écart de 17 214$ sur le budget de fonctionnement;
- page 36, Formation "autres dépenses" - un écart de 23 536$;
- page 37, Secteur construction "dépenses totales" - un écart de 88 655$;

Pour les points ci-haut mentionnés, nous avons obtenu les explications satisfaisantes.

RECOMMANDATION

Cependant, le Comité de surveillance recommande pour le poste suivant: "Fête du 1er mai", l'application d'une formule similaire à celle utilisée pour la semaine santé-sécurité c'est-à-dire fonctionner sur présentation de projets et de pièces justificatives ne dépassant pas les montants autorisés. Pour le poste Condition féminine , page 35, "Fête du 8 mars", le Comité recommande que la distribution régionale sefasse sur la présentation de projets et de pièces justificatives ne dépassant pas les montants autorisés.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT (suite)

REMARQUE

Concernant le service des impressions de Montréal, les recommandations du Comité de surveillance du congrès de juin 1986 ont été mises en application. Afin de réduire le temps supplémentaire un poste temporaire a été créé depuis le début de novembre 1986. Les résultats de ce changement seront évalués au prochain dépôt des états financiers.

Le Comité de surveillance recommande l'adoption des états financiers au Budget de fonctionnement pour l'exercice se terminant le 31 août 1986.

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

Bilan

La réserve des prestations accumulées a été portée de 100 000 à 150 000 prestations en conformité avec la recommandation du congrès. Cependant, l'amendement apporté au congrès sur les prestations des grévistes, sans personne à charge, n'a pas été inclus dans ce calcul et la réserve de 13 017 000$ devra être réajustée en conséquence.

État des résultats

Revenus:

L'écart défavorable aux revenus de taxe per capita est expliqué de la même façon qu'au Budget de fonctionnement.

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE (suite)

Dépenses:

- page 55, Personnel affecté aux grèves, négociations regroupées, secteur privé - un écart de 57 463$;
- page 55, Personnel affecté aux grèves, négociations locales - un écart de 33 274$;
- page 56, CCGN, Budget de fonctionnement et de recherches - un écart de 46 371$;

Pour les points ci-haut mentionnés nous avons obtenu les explications satisfaisantes.

Le Comité de surveillance recommande l'adoption des états financiers au Fonds de défense professionnelle pour l'exercice se terminant le 31 août 1986.

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

Les transferts ont été effectués conformément aux décisions du congrès.

Le Comité recommande l'adoption des états financiers au Fonds de soutien extraordinaire pour l'exercice se terminant le 31 août 1986.

Le Comité de surveillance

Jocelyn Durand
Rodolfo Valero
Sylvie Montambault

le 19 novembre 1986



Soumis au Bureau confédéral du 25 février 1987
& au Conseil confédéral des 26, 26 et 28 février 1987

Suite aux explications fournies lors des rencontres du Comité de surveillance par le trésorier et le contrôleur, étant donné l'assurance du caractère non permanent de la proposition, et qu'il ne s'agit pas de transfert direct du Fonds de défense professionnelle vers le Budget de fonctionnement de la CSN, le Comité recommande l'adoption de la création d'un poste budgétaire appelé «Péréquation aux Fédérations» dans la section «APPUI À LA NÉGOCIATION» au Fonds de défense professionnelle, soit un montant de 545 507$.

Jocelyn Durand pour le Comité de surveillance
Sylvie Montambault
Rodolfo Valero

le 25 février 1987

DOCUMENTS DISTRIBUÉS
LORS DU CONSEIL CONFÉDÉRAL DES 26, 27 ET 28 FÉVRIER 1987

1. Mot du président
2. Ordre du jour
3. Pour améliorer le régime public de santé et de sécurité au travail
4. Les réfugié-e-s
5. Rapport-étape du Comité santé et services sociaux CSN
6. Le financement des services de santé - Faits saillants
7. Le financement des services de santé
8. La CSN devant la Commission Rochon
9. La santé pour tous: un choix de société
10. Rapport du Comité confédéral sur le financement public
11. Manuel du Comité de surveillance
12. Rapport de la mission en Haïti
13. Rapport des représentants CSN au conseil d'administration CSST
14. États des revenus et des dépenses de la CSN
15. Rapport du Comité de surveillance
16. Recommandations du bureau confédéral sur les finances
17. FDP
18. Moyenne de membres par syndicats ou dossier de négociation au 28-2-86
19. Solidarité "Apartheid"
20. Une réforme du régime fiscal et des programmes de soutien du revenu: pour les femmes... et pour les hommes
21. Rassemblement '87 des femmes de la CSN
22. Rapport Forget: d'un régime d'assurance sociale vers un régime d'assistance publique
23. Rapport sur la syndicalisation dans les banques
24. Rapport d'étape - La dérèglementation dans le transport
25. Déclaration commune CSN-CEQ-FTQ-UPA etc. concernant le rapport sur la dérèglementation, la privatisation et le rôle de l'État
26. Libe-échange
27. Le gouvernement Bourassa et la privatisation
28. Un programme d'action internationale
29. Les programmes d'aide aux employés

DOCUMENTS ANNEXÉS AU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL CONFÉDÉRAL DES 26, 27 ET 28 FÉVRIER 1987

1. Mot du président
2. Ordre du jour
3. Rapport du Comité confédéral sur le financement public
4. Rapport des représentants CSN au conseil d'administration CSST
5. États des revenus et dépenses de la CSN
6. Rapport du Comité de surveillance